

prévoyance:ne



RAPPORT DE GESTION
2013

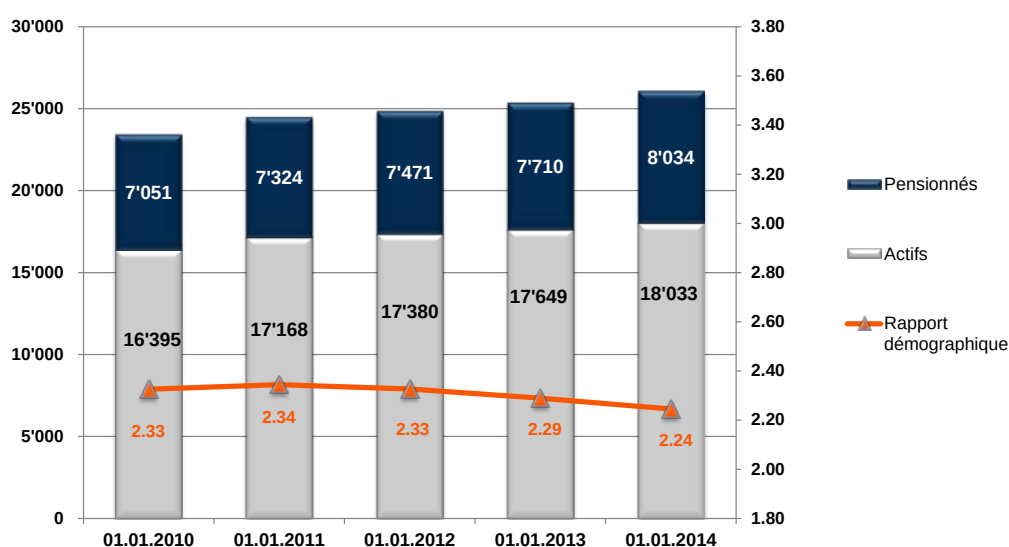
RAPPORT DE GESTION

1 RÉSUMÉ

1.1 Assurance

Au 01.01.2014, la Caisse compte 18'033 assurés en activité et 8'034 pensionnés, soit un total de **26'067 assurés**, contre 25'359 au 01.01.2013. Le rapport démographique (assurés actifs par rapport aux pensionnés) diminue légèrement (2.24 contre 2.29 au 01.01.2013).

Évolution des effectifs et du rapport démographique



1.2 Placements

La fortune de la Caisse s'élève à 2.994 milliards de francs au 31.12.2013 (2.811 milliards au 31.12.2012). Au 01.01.2014, après l'apport de 270 millions des employeurs affiliés, elle augmente à 3.264 milliards.

La performance des placements en 2013 a été de 6.75% (6.09% en 2012). Après les frais d'administration, la performance nette de la Caisse est de 6.45% (5.63% en 2012).

Comme en 2012, ce sont les actions qui sont la source principale de cette bonne performance. La sous-pondération des obligations, notamment celle des obligations suisses, a permis de limiter les pertes de valeur liées à la variation des taux d'intérêt. La sous-pondération des actions en cours d'exercice, de même que le volume important des liquidités sont le reflet d'une politique prudente retenue par la Commission de placements.

Quant à l'immobilier, part importante de la fortune de la Caisse caractérisée par ses rendements stables, une légère baisse du nombre de rénovations conduit à une performance quelque peu supérieure en 2013 en comparaison de l'exercice 2012. La planification des rénovations du parc immobilier va continuer toutefois de peser sur la performance future.

Les explications sont détaillées par classe d'actifs au chapitre 6.

1.3 Degré et taux de couverture

Au 31.12.2013, le degré de couverture de la Caisse selon 44 OPP2 s'élève à 59.4% (57.1% au 01.01.2013), en-dessous de la marge inférieure de progression prévue par la Loi de 2008 instituant une Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub), avant les changements intervenus au 01.01.2014.

Au 01.01.2014, compte tenu de l'apport des employeurs affiliés, des adaptations concernant les bases techniques et l'augmentation de l'âge de la retraite, le degré de couverture augmente à 60%.

Comme prévu, le taux de couverture initial du plan de recapitalisation selon 72a LPP s'élève quant à lui à 53.2% (après déduction de la réserve de fluctuation de valeur). Le chapitre 9 de l'annexe aux comptes explique en détails les différentes opérations entre le 31.12.2013 et le 01.01.2014 (recapitalisation et changement des bases techniques).

1.4 Flux de fonds de l'assurance

Le détail des prestations/cotisations périodiques et montants uniques, payés et reçus par la Caisse est le suivant :

Détail des flux de fonds de l'assurance	2013	2012
Cotisations reçues selon chapitre 7.6	241'763'822.05	232'545'487.90
Rentes versées selon chapitre 7.7	-211'743'045.20	-206'874'667.20
Différence cotisations-rentes	30'020'776.85	25'670'820.70
Apports reçus selon chapitre 7.6	54'372'357.25	54'259'363.84
Prestations de sorties et capitaux payés selon chapitre 7.7	-83'750'477.99	-88'943'282.85
Différence apports-versements capitaux	-29'378'120.74	-34'683'919.01
Contribution au Fonds de garantie	-872'029.70	-771'000.00
Résultat de l'assurance avant variations des réserves et provisions techniques	-229'373.59	-9'784'098.31

Les flux de fonds liés à l'assurance sont équilibrés en 2013, ce qui signifie que la Caisse est solvable. Elle peut ainsi assumer sans problème ses engagements à court terme. Par contre, sur le moyen terme, le taux de couverture doit augmenter selon la planification dûment validée par l'Autorité de surveillance.

2 CONTEXTE ÉCONOMIQUE, DES MARCHÉS ET DE LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

2.1 Contexte économique et des marchés

Le présent rapport n'a pas pour objectif de publier une analyse de détails du contexte économique et des marchés concernant l'exercice sous revue. Toutefois, les éléments majeurs suivants ont dicté la politique de la Commission de placements.

Après la forte hausse des marchés des actions en 2012, soutenue par les décisions des autorités monétaires internationales, bien plus que par l'évolution de l'économie réelle, les perspectives boursières sont apparues incertaines. Alors que la croissance économique mondiale restait atone et que les problèmes de la dette publique demeuraient, la crainte d'une correction des bourses était répandue.



Un changement de cap sur les marchés financiers s'est finalement produit en mai-juin 2013, lorsque la Banque centrale américaine (FED) a indiqué qu'elle pourrait envisager un resserrement progressif de sa politique monétaire expansive. La hausse des taux d'intérêt qui s'en est suivie a provoqué une baisse sensible de la valeur des placements en obligations, tandis que les marchés actions baissaient fortement. Les taux d'intérêt se sont stabilisés par la suite et les bourses ont pour la plupart repris leur ascension, avec des fluctuations parfois importantes.

Les États-Unis ont enregistré une croissance de leur économie de près de 2%, suivis par la zone euro qui sort timidement d'une situation difficile. Au bénéfice d'un franc stable face à l'euro, la Suisse est une nouvelle fois parvenue à maintenir une croissance positive tout au long de l'année. Les pays émergents sont les grands perdants de l'année écoulée.

Sur les marchés, 2013 a ainsi été caractérisée par une performance largement différenciée entre les actions des pays développés qui ont bénéficié d'un double effet de croissance et de supports monétaires. Les marchés américains ont ainsi progressé de près de 30% durant l'année, ceux de la zone euro de 20%, celui de la Suisse de 25% alors que dans le même temps, l'indice MSCI Emerging Markets, qui regroupe les principaux marchés émergents, perdait 5%.

L'évolution des marchés obligataires contraste avec l'évolution des actions. Pour la première fois depuis plusieurs années, la performance du Swiss Bond Index termine ainsi l'année négativement (-1.3%), alors que les obligations libellées en monnaies étrangères, telles que reflétées par l'indice Barclays Capital Global Aggregate avec couverture monétaire à 80%, affichent également un recul (-1.5%). Sans couverture monétaire, cet indice conduit à un résultat encore plus négatif (-5.4%). Les obligations d'entreprises se sont toutefois mieux comportées que les obligations gouvernementales.

Le marché immobilier suisse coté s'est également montré sensible aux fluctuations de taux d'intérêt, comme l'indique la diminution de l'agio moyen des fonds immobiliers suisses. Ce dernier est en effet passé de 23.9% à 14.3% durant l'année, réduisant d'autant sa performance.

L'évolution des placements alternatifs reflète avant tout celle des stratégies et classes d'actifs sous-jacentes. Les stratégies actions ont progressé de 11%, alors que les stratégies "Global macro" peinaient à générer une performance positive. Dans l'ensemble cependant, les Hedge Funds ont généré une performance d'environ 6%.

A l'exception de l'énergie, 2013 est loin d'être l'année des matières premières. Aussi bien les métaux que les denrées agricoles affichent des résultats négatifs. L'or est l'un des marchés qui a le plus souffert des décisions des banques centrales et du regain d'intérêt des investisseurs pour les marchés des actions. Dès le mois d'avril, le métal jaune entamait une correction significative. L'or a ainsi perdu 30% sur l'ensemble de l'année, dont 21% depuis le mois de mai.

Les devises ont évolué de manière contrastée d'une région à l'autre en raison notamment de l'impact des décisions des banques centrales. Ainsi, en 2013, la couverture monétaire des placements s'est avérée utile.

2.2 Contexte de la prévoyance professionnelle

La prévoyance professionnelle reste un thème régulièrement abordé aux chambres fédérales. Sans être exhaustif, les questions de normes comptables, de frais, de rétrocessions, d'exercice du droit de vote, de placements spécifiques (infrastructures et aide à l'économie), de partage en cas de divorce, de taux d'intérêt minimum LPP, de paiement en capital, d'âge de retraite, etc. forment autant de sujets de préoccupation.



Toutefois, le principal objet est sans aucun doute celui de "Prévoyance vieillesse 2020". Le Conseil fédéral a fixé les lignes directrices de ce projet en juin 2013 et adopté le 20.11.2013 l'avant-projet de réforme, en consultation jusqu'au 31.03.2014. Ses principales propositions touchant la prévoyance professionnelle ont pour but de maintenir le niveau des prestations, tout en garantissant le financement des deux premiers piliers et la prise en considération de l'évolution de la longévité. Elles peuvent être résumées comme suit :

- âge identique de retraite pour les hommes et les femmes à 65 ans;
- diminution du taux de conversion de 6.8% à 6%;
- flexibilisation de l'âge de la retraite et augmentation de l'âge minimal de la retraite de 58 à 62 ans;
- dispositions spéciales pour les personnes à bas revenus (taux de réduction plus favorables);
- rentes de veuve et veuf uniquement s'il y a un enfant, diminution du montant de la rente de conjoint de 80% à 60% de la rente de vieillesse et augmentation de la rente d'orphelin qui passe de 40% à 50%;
- suppression des différences de barème de cotisations entre salariés et indépendants;
- augmentation des bonifications de vieillesse et nouvel échelonnement selon l'âge;
- abaissement du seuil d'entrée et nouvelle définition du montant de coordination;
- réglementation transitoire pour les plus âgés via le Fonds de garantie LPP;
- hausse de la TVA (taxe à la valeur ajoutée) et mécanisme d'intervention pour garantir le financement de l'AVS;
- examen d'un possible rattachement de la contribution de la Confédération à l'évolution des recettes de la TVA;
- calcul du taux d'intérêt sur les avoirs des assurés avec effet rétroactif.

Le 17.12.2010, le Parlement fédéral adoptait la réforme de la Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP), concernant le financement des institutions de prévoyance de droit public (IPDP). Après plusieurs décennies autorisant les IPDP à user de la capitalisation partielle, le législateur a décidé de cadrer l'ampleur de ces découverts et de "borner" leur évolution dans le sens suivant :

- un objectif de degré de couverture de 80% à une échéance de 40 ans, avec toutefois des passages prévus à 60% au 01.01.2020 et à 75% au 01.01.2030;
- une autonomie des caisses de pensions afin d'être détachées de la structure juridique, organisationnelle et financière des administrations publiques (déjà réalisé au 01.01.2010 pour prevoyance.ne).

Parallèlement à cette réforme, les caisses de pensions de droit public doivent revoir leurs bases techniques. Pour prevoyance.ne, il s'agit des nouvelles bases techniques LPP2010, publiées le 16.12.2010, confirmant l'augmentation de la longévité et globalement une diminution du risque de devenir invalide.

Compte tenu des dernières crises financières et de l'environnement de taux d'intérêt bas, de grandes incertitudes demeurent sur les espérances futures de rendements. La directive technique DTA4 (relative au niveau du taux d'intérêt technique) de la Chambre suisse des actuaires conseils confirme la tendance et fixe, dès le 01.01.2014, à 3% le taux d'intérêt technique moyen.

Le taux d'intérêt minimal LPP a été augmenté de 1.5% à 1.75% au 01.01.2014. Les rentes LPP de survivants et d'invalidité en cours (minimum LPP) n'ont pas été augmentées à la même date, en raison de l'indice des prix à la consommation (IPC) demeuré inchangé entre septembre 2010 et septembre 2013.



3.1 Généralités

Les activités de la Caisse en 2013 ont une nouvelle fois été conséquentes puisque les mesures de recapitalisation ont fait l'objet de longs débats au sein de la Commission ad hoc du Grand Conseil. Cette Commission a non seulement analysé le plan de recapitalisation présenté par le Conseil d'administration de la Caisse, mais a également étudié d'autres approches de recapitalisation, dictées par la volonté de passer au système de la primauté des cotisations au plus vite.

Après les débats du Grand Conseil de juin 2013 et quelques adaptations des mesures de recapitalisation, la Caisse disposait du cadre légal cantonal pour adapter ensuite les règlements. Fin octobre, elle présentait son plan de recapitalisation définitif à l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (As-So), qui a autorisé la Caisse à demeurer sous le régime de la capitalisation partielle. Fin janvier 2014, l'administration de prevoyance.ne disposait des éléments nécessaires à la mise en œuvre de toutes les mesures de recapitalisation mentionnées au chapitre 9 de l'annexe aux comptes ci-après.

Après les débats au Grand Conseil, 6 séances ont été nécessaires au Conseil d'administration pour mettre en œuvre les modalités réglementaires de la recapitalisation. Les membres des organes de la Caisse ont été largement sollicités puisque au total 53 séances plénières et 7 séances de formation ont eu lieu en 2013.

En plus des opérations de recapitalisation, la Caisse a adapté au 01.01.2014 ses bases techniques afin de tenir compte de l'augmentation constante de la longévité et de la baisse du taux d'intérêt technique de 4% à 3.5%.

La Caisse a également dû tenir compte de la décision de l'Etat de ne modifier les salaires de son personnel qu'au 01.04.2014 et ainsi créer une provision à cet effet.

Dès l'été 2013, un groupe de travail, accompagné de l'expert en prévoyance professionnelle Aon Hewitt, a planché sur l'étude de congruence actifs/passifs. Cette analyse était nécessaire vu les changements prévus sur le plan d'assurance et l'évolution des espérances de rendement au cours des dernières années. La Caisse a de plus fait le bilan des activités de placements depuis la fusion de 2010 et le Conseil d'administration a décidé en janvier 2014 des adaptations de la stratégie et de la gouvernance des placements.

Dans tous les secteurs, la Caisse doit encore formaliser certains processus de gestion et faire évoluer certaines méthodes de travail. Ces travaux n'ont pu être réalisés que partiellement, compte tenu des activités en lien avec la recapitalisation.

Le Règlement sur le statut des collaborateurs de la Caisse a également été validé par le Conseil d'administration en juin 2013.

3.2 Gestion courante

Outre les tâches habituelles de gestion de la Caisse, l'administration a fourni de nombreuses informations aux assurés, collectivement ou personnellement, au sujet de la recapitalisation et de ses conséquences, notamment les chiffres détaillés individuels au 01.01.2014 pour tous les assurés en activité. De nombreuses séances pour les assurés et les employeurs ont été tenues. Le site Internet de la Caisse met à disposition des destinataires les documents d'informations.

La Direction de la Caisse a orchestré la production de tous les éléments nécessaires à la réussite de cette ambitieuse opération de mise en œuvre de la recapitalisation. Elle a entretenu les contacts nécessaires avec son autorité de surveillance. Le site Internet a



également été mis à jour régulièrement. Plusieurs formations ont été organisées pour le personnel et les membres des organes de la Caisse, notamment au sujet de la recapitalisation. L'administration a continué la formation des gestionnaires RH des employeurs affiliés. Le processus de mise en place du système de contrôle interne a été poursuivi. Elle a également collaboré avec l'Etat sur plusieurs sujets de prévoyance professionnelle, notamment en donnant des éléments de réponses aux adaptations subséquentes de dispositions cantonales et communales en faveur de certains groupes d'employés (policiers, pompiers, pilotes, magistrats politiques et judiciaires, fonctions reconnues pénibles par l'Etat).

La Direction de la Caisse a également été sollicitée par le liquidateur de l'ex-CPC (Caisse de pensions du personnel communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds), pour fournir des éléments relatifs aux effectifs d'assurés actifs et pensionnés concernés par l'utilisation des provisions et réserves figurant au passif du bilan de prevoyance.ne.

La Caisse a également entretenu des contacts intenses avec tous les employeurs affiliés afin de concrétiser le versement de leur part à la réserve de fluctuation de valeur de 270 millions au 01.01.2014. L'étape suivante consistera à formaliser les conventions d'affiliations avec chaque employeur.

L'expert en prévoyance professionnelle de la Caisse a également été sollicité pour renouveler les projections de 2010 compte tenu des derniers effectifs connus et analysé les écarts positifs pour la Caisse entre les projections 2010 et 2013. La Caisse a également fait calculer le coût d'une baisse du taux d'intérêt technique à 3% et à 2.5%.

3.3 Représentation

L'administration de la Caisse entretient de nombreux contacts avec d'autres institutions de prévoyance. La Direction et ses collaborateurs participent régulièrement à des réunions, notamment de diverses organisations professionnelles. L'administration a également rencontré de nombreux employeurs affiliés à prevoyance.ne pour parler de divers sujets touchant à la prévoyance, par exemple le thème de la garantie du découvert par les collectivités publiques.

3.4 Assurance

Durant l'année 2013, ce secteur a une nouvelle fois été très occupé par l'information à donner aux assurés s'agissant de la recapitalisation de la Caisse. Les demandes ont été très nombreuses et malgré un renforcement de l'équipe interne, l'administration de prevoyance.ne a dû fixer un ordre de priorité dans les réponses, privilégiant les assurés les plus proches de la date de leur retraite tout en faisant appel à leur patience.

Parmi les nombreux courriers d'information envoyés durant l'année, le plus important est sans conteste l'envoi à tous les assurés actifs en septembre 2013, qui indiquait à chacun l'évolution des principaux éléments individuels de leur prévoyance suite à la mise en vigueur du plan de recapitalisation prévue au 01.01.2014.

Plusieurs séances d'informations ont également été organisées au sujet de la recapitalisation. En mars 2013, 2 présentations ont été faites aux employeurs affiliés alors que durant l'automne, 6 séances d'informations ont été organisées à l'attention des assurés proches de la retraite. En parallèle, les nouveaux assurés continuent à être régulièrement invités à des séances d'informations générales sur le plan d'assurance ainsi que sur le fonctionnement de la Caisse.

Outre le Règlement d'assurance, la Commission d'assurance a adapté le Règlement sur le plan complémentaire pour les médecins-cadres, le Règlement sur la liquidation partielle, le Règlement d'affiliation des employeurs et la Convention-type d'affiliation des employeurs.



Elle a également adopté le Règlement sur les engagements de prévoyance (anciennement Règlement sur les passifs de nature actuarielle).

Les dispositions particulières pour les pompiers, policiers et pilotes (PPP) ont également fait l'objet de travaux par l'administration de la Caisse. Le processus s'est poursuivi en 2014 et a conduit la Direction à donner 3 séances d'informations au personnel concerné au mois d'avril 2014.

3.5 Administration financière

Le budget de fonctionnement octroyé à la Direction de la Caisse est régulièrement suivi par le Bureau du Conseil d'administration. Sans tenir compte du montant que prévoyance.ne en tant qu'employeur affilié a dû verser dans le cadre de la recapitalisation, le budget global 2013, alourdi par les nombreux travaux d'études sur l'actif et le passif du bilan qui ont encore dû être menés, a été respecté.

L'administration effectue chaque trimestre une situation intermédiaire (avec calcul des engagements de prévoyance). Elle peut ainsi produire tous les 3 mois pour le Conseil d'administration, un rapport sur la situation financière de prévoyance.ne, outil précieux de pilotage.

Enfin, le bouclage des comptes 2013 a été particulièrement intense. Outre les changements mis en œuvre, il convenait de trouver la bonne voie afin d'exprimer toutes les évolutions (deux bilans et deux comptes d'exploitation) dues aux mesures de recapitalisation et au changement de bases techniques au 01.01.2014.

3.6 Placements

Outre ses tâches courantes, l'administration a mis en œuvre les décisions de la Commission de placements, qui peuvent être résumées comme suit.

Au cours de l'année 2013, la Commission de placements a fixé le cadre de son action en suivant de près l'environnement économique et financier indiqué au chapitre 2.1.

Compte tenu du contexte d'incertitude, la Commission de placements a opté pour une gestion prudente visant à préserver le capital et à limiter les risques en cas de corrections des marchés.

En début d'année, elle a décidé de réaliser une partie des plus-values boursières en vendant des actions suisses, américaines et des pays émergents, pour un total de 55 millions.

La Commission de placements a maintenu son attitude prudente tout au long du premier semestre, de sorte que tant les actions que les obligations sont restées sous-pondérées par rapport à l'objectif stratégique. En corollaire, le volume des liquidités soustraites aux aléas du marché est demeuré important.

Dès l'été 2013, suite aux décisions des banques centrales, la Commission de placements a demandé à l'administration de réinvestir progressivement des montants importants en actions (Europe, USA, pays émergents), en obligations suisses et étrangères, ainsi que dans l'immobilier suisse indirect. Compte tenu de ces placements, la répartition de la fortune de la Caisse au 31.12.2013 se trouve proche de la stratégie pour les catégories principales.

L'évolution du cours de l'or a par contre été très décevante et a entraîné des pertes pour la Caisse. En l'absence de perspectives favorables, la Commission de placements a décidé de réduire fortement ces avoirs en procédant à des ventes échelonnées sur plusieurs mois.

Le secteur a mis en œuvre une nouvelle politique de taux pour l'octroi des prêts hypothécaire et mis à jour les documents contractuels. Il a effectué la préparation de l'octroi des demandes de prêts des employeurs dans le cadre de la réserve de fluctuation de valeur.



Au sujet de la planification des rénovations d'immeubles, de nombreux dossiers ont été étudiés, que ce soit dans le cadre de l'assainissement partiel ou complet des bâtiments; la décision prévalant non seulement de l'équilibre financier, mais également de la planification temporelle en lien avec l'octroi des permis de construire ou décision de rénover en milieu habité ou non.

Tous les détails au sujet des placements sont indiqués dans l'annexe aux comptes.

3.7 gérance.ne

L'activité de la gérance de prévoyance.ne, chargée de gérer presque la moitié des objets du patrimoine immobilier de la Caisse, s'est déroulée de manière régulière.

La gérance fait toutefois face à de plus en plus de revendications et problématiques liées à l'évolution de la société. Cela complique son activité de tous les jours, augmente les séances de conciliation avec les locataires auprès de l'autorité compétente et les procédures devant les tribunaux.

La gérance collabore intensément avec le secteur gestion de fortune afin de planifier et réaliser les rénovations des objets immobiliers.

Courant 2013, les prix des loyers des garages, emplacements dans des garages collectifs et places de parc ont été adaptés aux prix du marché.

Le nombre d'appartements vacants a diminué significativement. Le taux de vacant s'élève à 1.57% (contre 1.83% au 31.12.2012).

4 OBJECTIFS DE LA CAISSE EN 2014-2015

Les objectifs de prévoyance.ne pour les prochains exercices sont succinctement décrits ci-après :

- effectuer la transition vers la nouvelle stratégie de placements et mettre en œuvre le fonctionnement nécessaire à une approche de gestion plus proche des indices de référence;
- adapter la politique de placements et de gouvernance de la Caisse compte tenu de l'audit effectué en été 2013 sur ce thème;
- effectuer la facturation définitive de la réserve de fluctuation de valeur aux employeurs en juin 2014 sur la base des comptes audités 2013;
- établir toutes les conventions d'affiliation avec les employeurs pour autant qu'ils aient obtenu la garantie nécessaire d'une collectivité publique liée à l'insuffisance de couverture de la Caisse;
- inventorier les mesures éventuelles d'assainissement (limitées dans le temps) et établir un ordre de priorité si la Caisse devait dévier à terme du plan de recapitalisation;
- dans le domaine immobilier, mener à bien la suite des projets de rénovations, acquisitions, constructions, etc.;
- au niveau organisationnel, étudier la possibilité de réduire le nombre de membres dans les différents organes et adapter leur organisation.



En interne à l'administration, il est également prévu de :

- poursuivre la description de toutes les marches à suivre et de tous les processus de gestion;
- finaliser les opérations de mise en place d'un système de contrôle interne (SCI);
- moderniser la gestion électronique des documents ainsi que terminer l'archivage des données des anciens programmes informatiques issus des précédentes caisses;
- organiser les séances d'informations aux gestionnaires RH des quelque 140 employeurs affiliés;
- mettre en œuvre des séances d'informations spécifiques afin que les assurés proches de la retraite soient mieux préparés à l'approche de la fin de leur activité professionnelle.

5 CONCLUSIONS

En conclusion, pour l'exercice 2013, les éléments suivants peuvent être mis en évidence :

- le processus de recapitalisation a pu être mis en place;
- la bonne performance 2013, en-dessus de celle réalisée par les caisses de pensions en Suisse et plus particulièrement la très bonne tenue des actions (suisses et étrangères), malgré un contexte instable;
- la Caisse a reçu l'apport de 270 millions des employeurs affiliés lui permettant ainsi de constituer une réserve de fluctuation de valeur;
- la Caisse a adapté ses bases techniques (longévité et baisse du taux d'intérêt technique de 4 à 3.5%);
- vu les bonnes performances 2012 et 2013 et l'évolution favorable des effectifs, une provision pour abaissement du taux d'intérêt technique à 3% a pu être constituée et la réserve de fluctuation de valeur augmentée.

prévoyance.ne a atteint les objectifs fixés par le législateur fédéral.

Elle a mis tout en œuvre pour pouvoir assumer le plan de recapitalisation fixé duquel elle ne pourra s'écarter.

Les assurés et les employeurs de la Caisse devront consentir à des efforts importants pour participer à la réduction du découvert, dont 1.9 milliard hérité lors de la fusion en 2010.

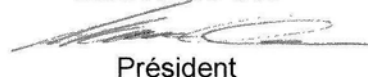
Au plus tard en 2039, les employeurs affiliés devront s'acquitter de montants de recapitalisation importants, prévu par le législateur cantonal, permettant de porter de 80 à 100% le taux de couverture et passer ensuite au système de la primauté des cotisations. Certains employeurs prévoient déjà la constitution progressive d'une provision à cet effet.

Olivier Santschi



Directeur

Marc-André Oes



Président

BILAN ET COMPTE D'EXPLOITATION

BILAN (I)

Evolution de la situation financière du 31.12.2012 au 31.12.2013

Bilan	Chap.	31.12.2013	31.12.2012
PLACEMENTS			
Liquidités	6.5.2	207'301'965.02	123'123'106.38
Créances à court terme	6.5.3	97'310'731.16	144'371'250.10
Débiteurs	7.1	3'385'035.84	270'172.92
Obligations suisses et étrangères en CHF	6.5.6	191'594'319.00	174'587'954.50
Obligations étrangères en monnaies étrangères	6.5.7	271'957'433.61	248'548'077.92
Actions de sociétés suisses	6.5.8	476'302'914.38	405'156'581.16
Actions de sociétés étrangères	6.5.9	637'211'815.61	523'547'900.36
Prêts hypothécaires aux assurés	6.5.4	54'179'746.90	65'637'701.62
Prêts hypothécaires aux personnes morales	6.5.4	15'696'175.09	16'149'254.79
Prêts aux débiteurs non-affiliés	6.5.4	1'930'140.85	1'994'390.70
Placements chez l'employeur	6.5.5	59'841'591.70	71'360'055.70
Immeubles	6.5.10	775'802'920.75	758'466'661.80
Placements immobiliers indirects suisses	6.5.11	72'268'342.44	65'966'143.76
Placements immobiliers indirects étrangers	6.5.11	18'186'898.62	17'476'331.32
Placements alternatifs	6.5.12	258'769'893.31	297'562'811.39
TOTAL DES PLACEMENTS	6.5	3'141'739'924.28	2'914'218'394.42
COMPTE DE REGULARISATION D'ACTIFS	7.2	3'204'964.17	5'008'361.08
VALEUR DE RACHAT ASSURANCE	7.3	138'906.00	144'045.00
TOTAL DE L'ACTIF		3'145'083'794.45	2'919'370'800.50
DETTES			
Prestations de libre passage	7.4	24'391'010.40	22'992'210.04
Autres dettes	7.4	10'032'279.84	4'187'802.49
TOTAL DES DETTES	7.4	34'423'290.24	27'180'012.53
COMPTE DE REGULARISATION DE PASSIFS	7.5	32'602'614.67	642'017.00
Réserve cotisations employeurs CPC	5.7	13'605'172.45	12'800'663.60
Réserve de cotisations Etat	5.7	273'238.60	257'082.55
Réserve de cotisations HNE	5.7	2'356'421.45	2'217'081.25
TOTAL DES RESERVES			
(CONVENTION EMPLOYEURS FONDATEURS)	5.7	16'234'832.50	15'274'827.40
Provision assurés CPC	5.7	22'459'986.12	22'435'435.12
Provision Fondation Ville La Chaux-de-Fonds	5.7	25'949'069.65	24'414'632.65
Provision employeur Etat	5.7	521'342.85	490'514.10
Provision employeur HNE	5.7	19'294'031.70	18'153'125.00
TOTAL DES PROVISIONS			
(CONVENTION EMPLOYEURS FONDATEURS)	5.7	68'224'430.32	65'493'706.87
CAPITAUX DE PREVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES			
Capital de prévoyance actifs	5.2	2'436'007'065.80	2'394'839'958.80
Capital de prévoyance pensionnés	5.4	2'345'659'787.00	2'279'041'937.00
Provision pour changement de bases techniques	5.6	239'710'109.00	234'212'632.00
Provision pour revalorisation des prestations	5.2/4/6	8'009'124.00	8'699'624.55
Provision pour cas d'invalidité en suspens	5.6	6'412'438.00	5'338'248.00
Provision pour événements spéciaux	5.6	1'900'000.00	0.00
TOTAL DES CAPITAUX DE PREVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES	5.6	5'037'698'523.80	4'922'132'400.35
DECOUVERT TECHNIQUE	5.8	- 2'044'099'897.08	- 2'111'352'163.65
RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR	6.4	0.00	0.00
TOTAL DU PASSIF		3'145'083'794.45	2'919'370'800.50



COMPTE D'EXPLOITATION (I)

Evolution de la situation financière 2012-2013

Compte d'exploitation		2013	2012
Cotisations des assurés	7.6	98'115'092.40	96'975'193.10
Cotisations des employeurs	7.6	143'648'729.65	135'570'294.80
Rachats pour retraites	7.6	100'224.00	795'852.00
Rachats personnels	7.6	4'805'660.65	4'898'047.00
TOTAL DES COTISATIONS		246'669'706.70	238'239'386.90
Apports de libre passage	7.6	47'088'467.40	46'727'131.14
Remboursements EPL/Divorce	7.6	2'378'005.20	1'838'333.70
TOTAL DES PRESTATIONS D'ENTREES		49'466'472.60	48'565'464.84
APPORTS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTREE	7.6	296'136'179.30	286'804'851.74
Rentes de vieillesse	7.7	- 158'189'720.00	- 152'421'490.70
Rentes de survivants	7.7	- 31'992'622.40	- 31'733'587.65
Rentes d'enfants	7.7	- 2'088'002.80	- 2'285'479.95
Rentes d'invalidité	7.7	- 7'527'237.35	- 7'318'911.45
Autres prestations réglementaires	7.7	- 21'143'425.19	- 21'574'000.54
TOTAL DES PRESTATIONS REGLEMENTAIRES		- 220'941'007.74	- 215'333'470.29
Prestations de libre passage en cas de sortie	7.7	- 57'362'988.10	- 58'806'264.86
Versements anticipés pour la propriété du logement	7.7	- 13'538'431.20	- 17'161'316.05
Versements anticipés lors de divorces	7.7	- 3'651'096.15	- 4'516'898.85
TOTAL DES PRESTATIONS DE SORTIES		- 74'552'515.45	- 80'484'479.76
TOTAL DES DEPENSES PRESTATIONS	7.7	- 295'493'523.19	- 295'817'950.05
Variation des réserves (Convention employeurs fondateurs)	5.7	- 982'340.00	- 814'137.00
Variation des provisions (Convention employeurs fondateurs)	5.7	- 2'826'488.00	- 2'367'653.00
TOTAL DES VARIATIONS RESERVES ET PROVISIONS DE CONSTITUTION (CONVENTION EMPLOYEURS FONDATEURS)	5.7	- 3'808'828.00	- 3'181'790.00
Variation capital de prévoyance assurés actifs	5.2	- 41'126'761.80	- 54'961'131.85
Variation capital de prévoyance pensionnés	5.4	- 66'824'396.10	- 54'788'976.15
Variation provision changement de bases techniques	5.6	- 5'497'477.00	- 28'249'370.00
Variation provision revalorisation prestations	5.6	690'500.55	3'288'009.10
Variation provision pour cas d'invalidité en suspens	5.6	- 1'074'190.00	- 1'336'003.00
Variation provision pour événements spéciaux	5.6	- 1'900'000.00	0.00
VARIATION DES CAPITAUX DE PREVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES	5.6	- 115'732'324.35	- 136'047'471.90
CONTRIBUTION AU FONDS DE GARANTIE	7.4	- 872'029.70	- 771'000.00
RESULTAT NET DE L'ACTIVITE D'ASSURANCE		- 119'770'525.94	- 149'013'360.21



Compte d'exploitation		2013	2012
RESULTAT DES PLACEMENTS			
Résultat sur liquidités	6.9.1	- 1'008'067.91	- 101'957.01
Résultat sur créances à court terme	6.9.2	13'327'962.62	- 2'136'047.44
Résultat sur obligations en francs suisses	6.9.4	- 198'693.04	7'646'044.47
Résultat sur obligations en monnaies étrangères	6.9.5	- 14'687'358.31	6'325'359.47
Résultat sur actions de sociétés suisses	6.9.6	96'989'454.30	56'820'396.99
Résultat sur actions de sociétés étrangères	6.9.7	90'468'301.90	65'450'583.63
Résultat sur prêts hypothécaires aux assurés	6.9.3	1'494'501.30	2'044'467.25
Résultat sur prêts hypothécaires aux sociétés	6.9.3	376'899.40	527'907.35
Résultat sur prêts aux débiteurs non affiliés	6.9.3	84'149.55	94'416.95
Résultat sur placements auprès des employeurs	6.9.3	2'540'579.59	2'934'292.71
Résultat sur immeubles	6.9.8	31'903'783.54	25'656'377.89
Résultat sur les placements immobiliers indirects suisses	6.9.9	- 46'879.82	4'526'312.64
Résultat sur les placements immobiliers indirects étrangers	6.9.9	1'130'036.27	1'480'506.47
Résultat sur placements alternatifs	6.9.10	- 13'354'563.65	- 3'654'457.20
Frais sur titres, droits de garde	6.10	- 13'782'778.09	- 3'025'026.23
Organe de révision (part placements)	7.8	- 37'105.55	- 33'458.00
Frais de gestion de fortune - immobilier direct		- 2'785'123.84	n.a. ¹
Autorité de surveillance (part placements)	7.8	- 12'357.65	- 8'910.00
Autres frais d'administration de la fortune	7.8	- 1'370'594.38	- 1'009'124.46
TOTAL DU RESULTAT DES PLACEMENTS		191'032'146.23	163'537'685.48
Organe de révision (part assurance)	7.8	- 61'842.60	- 55'763.29
Autorité de surveillance (part assurance)	7.8	- 20'596.15	- 14'850.00
Expert en prévoyance professionnelle	7.8	- 179'833.00	- 295'164.00
Autres frais d'administration	7.8	- 3'747'081.97	- 3'208'153.60
TOTAL DES FRAIS D'ADMINISTRATION	7.8	- 4'009'353.72	- 3'573'930.89
RESULTAT AVANT CONSTITUTION/DISSOLUTION DE LA RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR		67'252'266.57	10'950'394.38
Constitution (-) / Dissolution (+) de la réserve de fluctuation de valeur	6.4	0.00	0.00
EXCEDENT DE CHARGES (-) / EXCEDENT DE PRODUITS (+)		67'252'266.57	10'950'394.38

Remarques :

Les montants inscrits au bilan sont indiqués sans signes (+ / -), hormis le découvert qui est précédé du signe -.

Les charges inscrites au compte d'exploitation sont précédées d'un signe -, alors que les produits figurent sans signes (+ / -).

¹ Non applicable.



BILAN (II)

Transition de la situation financière du 31.12.2013 au 01.01.2014, selon explications au chapitre 9

Bilan	Chap.	01.01.2014	31.12.2013
PLACEMENTS			
Liquidités		207'301'965.02 *	207'301'965.02
Créances à court terme		97'310'731.16 *	97'310'731.16
Débiteurs	9 / 7.5	241'815'935.84	3'385'035.84
Obligations suisses et étrangères en CHF		191'594'319.00	191'594'319.00
Obligations étrangères en monnaies étrangères		271'957'433.61	271'957'433.61
Actions de sociétés suisses		476'302'914.38	476'302'914.38
Actions de sociétés étrangères		637'211'815.61	637'211'815.61
Prêts hypothécaires aux assurés		54'179'746.90	54'179'746.90
Prêts hypothécaires aux personnes morales		15'696'175.09	15'696'175.09
Prêts aux débiteurs non-affiliés		1'930'140.85	1'930'140.85
Placements chez l'employeur		59'841'591.70	59'841'591.70
Immeubles		775'802'920.75	775'802'920.75
Placements immobiliers indirects suisses		72'268'342.44	72'268'342.44
Placements immobiliers indirects étrangers		18'186'898.62	18'186'898.62
Placements alternatifs		258'769'893.31	258'769'893.31
TOTAL DES PLACEMENTS		3'380'170'824.28	3'141'739'924.28
COMPTE DE REGULARISATION D'ACTIFS		3'204'964.17	3'204'964.17
VALEUR DE RACHAT ASSURANCE		138'906.00	138'906.00
TOTAL DE L'ACTIF		3'383'514'694.45	3'145'083'794.45
DETTES			
Prestations de libre passage		24'391'010.40	24'391'010.40
Autres dettes		10'032'279.84	10'032'279.84
TOTAL DES DETTES		34'423'290.24	34'423'290.24
COMPTE DE REGULARISATION DE PASSIFS	9 / 7.5	1'033'514.67	32'602'614.67 *
Réserve cotisations employeurs CPC		13'605'172.45	13'605'172.45
Réserve de cotisations Etat		273'238.60	273'238.60
Réserve de cotisations HNE		2'356'421.45	2'356'421.45
TOTAL DES RESERVES (CONVENTION EMPLOYEURS FONDATEURS)		16'234'832.50	16'234'832.50
Provision assurés CPC		22'459'986.12	22'459'986.12
Provision Fondation Ville La Chaux-de-Fonds		25'949'069.65	25'949'069.65
Provision employeur Etat		521'342.85	521'342.85
Provision employeur HNE		19'294'031.70	19'294'031.70
TOTAL DES PROVISIONS (CONVENTION EMPLOYEURS FONDATEURS)		68'224'430.32	68'224'430.32
CAPITAUX DE PREVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES			
Capital de prévoyance actifs	9	2'496'844'835.70	2'436'007'065.80
Capital de prévoyance pensionnés	9	2'613'841'781.00	2'345'659'787.00
Provision pour changement de bases techniques	9	0.00	239'710'109.00
Provision pour abaissement du taux technique	9	300'000'000.00	0.00
Provision pour revalorisation des prestations	9	0.00	8'009'124.00
Provision pour cas d'invalidité en suspens	9	8'524'130.00	6'412'438.00
Provision pour fluctuation risques décès / invalidité	9	15'000'000.00	0.00
Provision pour événements spéciaux		1'900'000.00	1'900'000.00
TOTAL DES CAPITAUX DE PREVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES		5'436'110'746.70	5'037'698'523.80
DECOUVERT TECHNIQUE	9	- 2'544'099'829.46	- 2'044'099'897.08
RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR	9	371'587'709.48	0.00
TOTAL DU PASSIF		3'383'514'694.45	3'145'083'794.45

* 31.5 des 270 millions versés par les employeurs se trouvent dans la rubrique "Liquidités" (montants payés avant le 01.01.2014) et le solde se trouve sous "Débiteurs". Au 01.01.2014, les 31.5 millions de transitoires sont affectés à la RFV.

COMPTE D'EXPLOITATION (II)

Transition de la situation financière du 31.12.2013 au 01.01.2014, selon explications au chapitre 9

Compte d'exploitation	Chap.	2013 (01.01.2014)	2013
TOTAL DES COTISATIONS		246'669'706.70	246'669'706.70
TOTAL DES PRESTATIONS D'ENTREES		49'466'472.60	49'466'472.60
APPORTS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTREE		296'136'179.30	296'136'179.30
TOTAL DES PRESTATIONS REGLEMENTAIRES		- 220'941'007.74	- 220'941'007.74
TOTAL DES PRESTATIONS DE SORTIES		- 74'552'515.45	- 74'552'515.45
TOTAL DES DEPENSES PRESTATIONS		- 295'493'523.19	- 295'493'523.19
TOTAL DES VARIATIONS RESERVES ET PROVISIONS DE CONSTITUTION (CONVENTION EMPLOYEURS FONDATEURS)		- 3'808'828.00	- 3'808'828.00
Variation capital de prévoyance assurés actifs	9	- 101'964'531.70	- 41'126'761.80
Variation capital de prévoyance pensionnés	9	- 335'006'390.10	- 66'824'396.10
Variation provision changement de bases techniques	9	234'212'632.00	- 5'497'477.00
Variation provision pour abaissement du taux technique	9	- 300'000'000.00	0.00
Variation provision revalorisation prestations	9	8'699'624.55	690'500.55
Variation provision pour cas d'invalidité en suspens	9	- 3'185'882.00	- 1'074'190.00
Variation pour retraite anticipée		0.00	0.00
Variation provision pour fluctuation des risques décès et invalidité	9	- 15'000'000.00	0.00
Variation provision pour événements spéciaux		- 1'900'000.00	- 1'900'000.00
VARIATION DES CAPITAUX DE PREVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES A 100 %		- 514'144'547.25	- 115'732'324.35
CONTRIBUTION AU FONDS DE GARANTIE		- 872'029.70	- 872'029.70
RESULTAT NET DE L'ACTIVITE D'ASSURANCE	9	- 518'182'748.84	- 119'770'525.94
TOTAL DU RESULTAT DES PLACEMENTS		191'032'146.23	191'032'146.23
TOTAL DES FRAIS D'ADMINISTRATION		- 4'009'353.72	- 4'009'353.72
RESULTAT AVANT CONSTITUTION/DISSOLUTION DE LA RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR	9	- 331'159'956.33	67'252'266.57
Constitution (-) / Dissolution (+) de la réserve de fluctuation de valeur	9	- 101'587'709.48	0.00
EXCEDENT DE CHARGES (-) / EXCEDENT DE PRODUITS (+)		- 432'747'665.81	67'252'266.57

Remarques :

Les montants inscrits au bilan sont indiqués sans signes (+ / -), hormis le découvert qui est précédé du signe -.

Les charges inscrites au compte d'exploitation sont précédées d'un signe -, alors que les produits figurent sans signes (+ / -).



ANNEXE AUX COMPTES

1 BASES ET ORGANISATION

1.1 Forme juridique et but

La Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (ci-après : "prévoyance.ne" ou "la Caisse") est un établissement de droit public, indépendant de l'Etat, doté de la personnalité juridique et ayant son siège à La Chaux-de-Fonds. Elle est inscrite au Registre du commerce.

prévoyance.ne a pour but d'assurer le personnel des employeurs de la fonction publique du canton de Neuchâtel contre les conséquences économiques de la retraite, de l'invalidité et du décès.

1.2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie LPP

prévoyance.ne participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduit par la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) du 25.06.1982. Elle est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle (sous le numéro 305057) au sens de l'article 48 LPP et cotise au Fonds de garantie LPP.

1.3 Indication des lois et règlements

La Loi instituant une Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub) du 24.06.2008, a été modifiée par le Grand Conseil le 26.06.2013, avec effet au 01.01.2014, pour tenir compte des mesures de recapitalisation et adapter le droit cantonal aux nouvelles normes fédérales.

Règlements adoptés ou modifiés par le Conseil d'administration de la Caisse :

	Version initiale du	Dernière modification le
Règlement d'organisation	04.11.2009	18.12.2013
Règlement d'assurance	28.11.2013*	28.11.2013
Règlement sur le plan complémentaire pour les médecins-cadres	03.11.2011	18.12.2013
Règlement d'affiliation des employeurs	22.02.2013	18.12.2013
Règlement relatif à la liquidation partielle	16.12.2013	16.12.2013
Règlement relatif aux frais	28.06.2012	28.06.2012
Règlement sur les placements **	15.12.2011	28.06.2012
Règlement sur les prêts	21.03.2011	31.05.2013
Règlement sur les biens immobiliers	21.06.2013	21.06.2013
Règlement sur les engagements de prévoyance***	30.10.2013	30.10.2013
Règlement sur le statut du personnel	31.05.2013	

* Ce règlement a fait l'objet d'une refonte complète (version précédente au 04.11.2009).

** Seule l'annexe 1 du Règlement sur les placements a été modifiée (bornes tactiques).

*** Ce règlement annule et remplace le Règlement sur les passifs de nature actuarielle du 23.11.2010 et est appliqué pour la première fois lors du bouclage des comptes au 31.12.2013/01.01.2014.

A l'exception du Règlement sur le statut du personnel, les dernières versions des règlements de la Caisse peuvent être consultées sur le site Internet www.prevoyance.ne.ch, rubrique "Documentation". Une rubrique "Archives" regroupe désormais les anciens textes, abrogés ou ayant subi de profondes modifications.



1.4 Organes de gestion

1.4.1 Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, organe suprême de prevoyance.ne, décide des options stratégiques de la Caisse. Il est composé de 30 membres, 15 représentant les employeurs et 15 représentant les assurés, désignés respectivement de la manière suivante :

- par les employeurs, en proportion de leurs nombres respectifs d'affiliés actifs. L'Etat dispose toutefois de trois sièges au moins. Les villes fondatrices de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel disposent chacune de deux sièges au moins;
- par les associations professionnelles, proportionnellement à leurs effectifs d'assurés actifs et en respectant une représentation équitable des différentes catégories de personnel.

Le Conseil d'administration désigne parmi ses membres, en respectant la représentation paritaire, un-e président-e, un-e vice-président-e, un-e secrétaire et un-e vice-secrétaire. La présidence du Conseil d'administration est confiée alternativement à la représentation des employeurs et à celle des assurés. Il désigne parmi ses membres, en respectant la représentation paritaire, les 8 membres (au moins) de chaque commission et nomme les présidents. Les villes fondatrices de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel disposent chacune d'un siège au sein des commissions.

Les membres du Conseil d'administration sont les suivants pour l'année 2013 :

Nom	Représentant	Entré-e le	Jusqu'au
OES Marc-André (président)	Assurés (SSP)	06.03.2009	
MONNARD Pierre-André (vice-président)	Employeur (Ville La Chx-de-Fds)	01.07.2012	
AUBERT Nicolas (secrétaire)	Employeur (Etat)	06.03.2009	
KNECHT Renée (vice-secrétaire)	Assurés (Groupement Ville Neuchâtel)	06.03.2009	
ARNI Olivier (ad interim)	Employeur (Ville Neuchâtel)	31.05.2013	10.09.2013
BARBEZAT René	Employeur (Ville La Chx-de-Fds)	21.09.2010	
BONGIOVANNI Fabio	Employeur (Ville Neuchâtel)	10.09.2013	
DEGRAUWE Marc	Employeur (Ass. Communes neuch.)	25.11.2013	
DELLA SANTA Blaise	Employeur (HNE)	06.03.2009	
GHELFI Jean-Pierre	Employeur (Etat)	01.08.2012	
GIRARDIN Serge	Employeur (Ass. Communes neuch.)	30.08.2013	25.11.2013
GONZALEZ Thierry	Employeur (Etat)	06.03.2009	
HAENNI Patrick	Employeur (ANMEA)	30.08.2013	
ISCH Laurent	Employeur (Ass. Communes neuch.)	19.10.2012	30.08.2013
JEANNERET Philippe	Employeur (Université)	30.08.2013	
JEANNET Gregory	Employeur (Ass. Communes neuch.)	30.08.2013	
KURTH Laurent	Employeur (Etat)	22.02.2013	31.05.2013
LINDER Olivier	Employeur (HNE)	06.03.2009	
MICHEL Thierry	Employeur (Ass. Communes neuch.)	06.03.2009	30.08.2013
PAOLINI Marco	Employeur (Ville Neuchâtel)	01.07.2012	
RAHIER Martine	Employeur (Université)	21.09.2010	30.08.2013
RIBAUX Alain	Employeur (Ville Neuchâtel)	06.03.2009	31.05.2013
RIBAUX Alain	Employeur (Etat)	31.05.2013	
SCHINDLER Robert	Employeur (ANEMPA)	21.03.2011	
SCHMID Jean-Philippe	Employeur (ANMEA)	02.09.2009	30.08.2013
BOURQUIN Patrick	Assurés (SSP)	01.08.2012	
CLEMENT Thierry	Assurés (SSP)	06.03.2009	
DE MARCELLIS Pierre	Assurés (SMF)	06.03.2009	
GIOVANNINI Marina	Assurés (SSP)	21.09.2010	30.08.2013
GRABER Pierre	Assurés (SAEN)	06.03.2009	
GREMION Nicolas	Assurés (SAPCN)	15.12.2011	
HAUSSENER Christelle	Assurés (ASI)	30.08.2013	
JAMBE Paul	Assurés (SSP)	06.03.2009	

Nom	Représentant	Entré-e le	Jusqu'au
KAIOUS-JEANNERET Nadia	Assurés (SSP)	04.11.2009	30.08.2013
KELLER Serge	Assurés (ASI)	04.11.2009	
KUNZI Jean-François	Assurés (SAEN)	06.03.2009	
MARCONE Andrea	Assurés (SSP)	06.03.2009	
MATTHEY Nathalie	Assurés (SYNA)	30.08.2013	
OTTER Agnès	Assurés (ASI)	06.03.2009	
TARDIN Michel	Assurés (SMF)	06.03.2009	

Le Conseil d'administration a été renouvelé le 30.08.2013.

1.4.2 Bureau du Conseil d'administration

Le Bureau du Conseil d'administration prépare les séances du Conseil d'administration et assure la coordination entre les différents organes de prevoyance.ne. Il est constitué des président-e, vice-président-e, secrétaire et vice-secrétaire du Conseil d'administration.

Les présidents des Commissions assistent aux séances du Bureau avec voix consultative.

Les membres du Bureau du Conseil d'administration sont les suivants :

Nom	Prénom	Représentant	Entré-e le	Jusqu'au
OES (président)	Marc-André	Assurés	06.03.2009	
MONNARD (vice-président)	Pierre-André	Employeur	01.07.2012	
AUBERT (secrétaire)	Nicolas	Employeur	01.01.2012	
KNECHT (vice-secrétaire)	Renée	Assurés	06.03.2009	
GONZALEZ	Thierry	Employeur	01.01.2012	
(président de la ComAss)				
SCHINDLER	Robert	Employeur	01.01.2012	
(président de la ComPlac)				

1.4.3 Commission d'assurance

La Commission d'assurance traite de toutes les questions relatives à la prévoyance professionnelle dans le respect des règlements de prevoyance.ne. Le détail des missions confiées à la Commission d'assurance figure dans le Règlement d'organisation.

Les huit membres de la Commission d'assurance pour l'exercice 2013 sont les suivants :

Nom	Prénom	Représentant	Entré-e le	Jusqu'au
GONZALEZ (président)	Thierry	Employeur	06.03.2009	10.09.2013
CLEMENT (vice-président)	Thierry	Assurés	06.03.2009	
BONGIOVANNI	Fabio	Employeur	10.09.2013	
ARNI (ad interim)	Olivier	Employeur	31.05.2013	
DELLA SANTA	Blaise	Employeur	06.03.2009	31.05.2013
MONNARD	Pierre-André	Employeur	01.07.2012	
RIBAUX	Alain	Employeur	06.03.2009	
DE MARCELLIS	Pierre	Assurés	06.03.2009	30.08.2013
HAUSSENER	Christelle	Assurés	30.08.2013	
KELLER	Serge	Assurés	19.10.2012	
MARCONE	Andrea	Assurés	01.01.2012	



1.4.4 Commission de placements

La Commission de placements traite de toutes les questions relatives aux placements et à la gestion de la fortune de prévoyance.ne dans le respect de ses règlements. Le détail des missions confiées à la Commission de placements figure dans le Règlement d'organisation.

Les dix membres de la Commission de placements pour l'exercice 2013 sont les suivants :

Nom	Prénom	Représentant	Entré-e le	Jusqu'au
SCHINDLER (président)	Robert	Employeur	01.01.2012	31.12.2013
JAMBE (vice-président)	Paul	Assurés	06.03.2009	
BOURQUIN (vice-président)	Patrick	Assurés	18.12.2013	
AUBERT	Nicolas	Employeur	06.03.2009	
BARBEZAT	René	Employeur	10.01.2011	
LINDER	Olivier	Employeur	06.03.2009	
PAOLINI	Marco	Employeur	01.07.2012	
GRABER	Pierre	Assurés	01.01.2012	
GREMION	Nicolas	Assurés	01.01.2012	
OES	Marc-André	Assurés	06.03.2009	
TARDIN	Michel	Assurés	06.03.2009	

1.4.5 Direction

La Direction est responsable de la réalisation opérationnelle des décisions des organes de la Caisse et de la gestion des affaires courantes de prévoyance.ne. Elle participe à titre consultatif aux séances des organes de la Caisse. Elle gère le personnel. La-le directeur-trice et la-le directeur-trice adjoint-e sont nommés par le Conseil d'administration.

Les personnes suivantes forment la Direction, à laquelle est associé le chargé de missions :

Nom	Prénom	Fonction	Entré-e le	Jusqu'au
SANTSCHI	Olivier	Directeur	06.03.2009	
OFZKY	Myriam	Directrice adjointe	06.03.2009	
MARIDOR	Roger	Chargé de missions	06.03.2009	

1.4.6 Administration

La Direction et le personnel constituent l'administration de prévoyance.ne.

L'administration de la Caisse assume en direct la partie assurance, notamment le conseil aux assurés, le calcul et l'encaissement des cotisations et des apports de libre passage, le paiement des rentes et des capitaux, le traitement des dossiers d'accession à la propriété, de divorce et d'invalidité. Les tâches de gestion en lien avec les prêts hypothécaires, les placements chez l'employeur, les prêts aux débiteurs non-affiliés ainsi que la comptabilité, sont également effectuées en interne. En ce qui concerne les immeubles, l'administration effectue en direct le suivi financier et assume le suivi architectural des projets immobiliers de construction et de rénovation.

Dès le 01.01.2012, l'administration a été dotée d'une gérance immobilière (gérance.ne) qui gère plus de 60% des immeubles de la Caisse (voir chapitre 6.1). La gestion des autres immeubles ainsi que le placement des titres sont délégués à des mandataires externes.

L'administration effectue les appels d'offres, la coordination, le contrôle et le suivi des mandataires.



Parmi les fonctions occupées, la Caisse peut compter sur des compétences spécifiques dans les domaines actuariel, juridique, comptable, de contrôle interne, financier, architectural, de gérance d'immeubles, etc. L'organigramme détaillé de l'administration de la Caisse se trouve sur le site Internet www.prevoyance.ne.ch.

Au 31.12.2013, l'effectif de l'administration s'élève à 45 collaborateurs fixes pour 39.1 équivalents plein temps. L'administration peut en outre compter sur l'aide de 7 personnes (personnel temporaire, stagiaire, apprenties, etc.).

1.5 Droit à la signature

L'article 26 du Règlement d'organisation de la Caisse précise de quelle manière cette dernière est valablement engagée pour toutes les tâches attribuées aux organes de [prevoyance.ne](http://www.prevoyance.ne).

Pour la gestion opérationnelle de la Caisse, la Direction établit les règles de représentation.

1.6 Expert agréé, organe de révision et principaux tiers

Tiers	Société / Responsable	Activités spécifiques
Expert en prévoyance professionnelle	AON Hewitt, Neuchâtel M. Daniel Thomann	
Organe de révision	PwC, Neuchâtel M. Blaise Girardin	
Global custodian	Credit suisse	Dépositaire des valeurs mobilières, calcul de la performance, vérification des normes de placements OPP2 et tenue de la comptabilité-titres
Conseil en allocation stratégie de placements	PPC Metrics, Zurich	
Conseil en allocation tactique	Synopsis Asset Management SA, Lausanne (mandat résilié le 31.03.2014)	
Avocat-conseil	Me Jacques-André Schneider, Genève	
Appui notarial	Me Jérôme Sautaux, La Chaux-de-Fonds et Me Bastien Wehrli, Le Locle	
Médecin-conseil	Dr Marcel Voirol, Saint-Blaise	
Support et maintenance des outils informatiques	Aon Hewitt, Neuchâtel Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN)	Programme de gestion des dossiers des assurés Réseau informatique, gestion des données, sauvegardes et messagerie
Gestion des ressources humaines	Service des ressources humaines de l'Etat (SRHE)	Soutien dans la gestion, paiement des traitements et des charges sociales



Mandataires :

- Banque Bonhôte & Cie SA
- Banque Cantonale Vaudoise
- Banque Vontobel SA
- Banque CIC Suisse SA
- BNP Paribas Investment Partners (Suisse) SA
- Credit Suisse SA
- E.I.M. SA
- Ethos Services
- Harcourt Investment Consulting AG
- IAM Independant Asset Management SA
- IST Fondation d'investissement pour la prévoyance
- Man Investments (CH) AG
- Partners Group AG
- Pictet Asset Management SA
- Prisma Fondation d'investissement
- Swisscanto Fondations de placement
- SYZ Asset Management SA
- UBS AG
- Vinci Capital
- ZKB - Banque Cantonale de Zurich

Pour les immeubles, la liste des gérants se trouve au chapitre 6.1.

1.7 Autorité de surveillance

La surveillance de prevoyance.ne est effectuée par l'Autorité de surveillance LPP et des fondations LPP de Suisse occidentale (As-So), issue d'un concordat entre les cantons de Vaud, du Valais, de Neuchâtel et du Jura.

1.8 Employeurs

L'Etat de Neuchâtel et ses établissements, à l'exception de la Banque cantonale neuchâteloise et de la Caisse cantonale d'assurance populaire, ainsi que les villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel assurent obligatoirement leur personnel à prevoyance.ne.

Conventionnellement, les communes du canton de Neuchâtel, à l'exception d'une d'entre elles, assurent leur personnel auprès de la Caisse.

Les syndicats intercommunaux, les institutions poursuivant un but d'intérêt public et les sociétés ou institutions subventionnées ou liées économiquement ou financièrement à la fonction publique du canton de Neuchâtel peuvent s'affilier aux conditions fixées par l'article 7 LCPFPub (garantie du découvert par une collectivité publique et couverture d'assurance analogue à l'ensemble des autres employeurs).



La répartition des assurés par employeurs est la suivante :

Catégories	Employeurs	Assurés actifs	Pensionnés	Total assurés
Communes	36	3'735	2'026	5'761
<i>dont Cercles scolaires communaux</i>	<i>(4)</i>	<i>(1'066)</i>	<i>(565)</i>	<i>(1'631)</i>
Total Communes	36	3'735	2'026	5'761
Cercles scolaires syndicaux	3	1'236	601	1'837
Etat	1	4'164	2'207	6'371
<i>dont Ecoles supérieures</i>	<i>(6)</i>	<i>(1'278)</i>	<i>(701)</i>	<i>(1'979)</i>
Total Etat	1	4'164	2'207	6'371
ANEMPA	8	817	317	1'134
ANMEA	16	1'577	418	1'995
CNP	1	458	272	730
EREN	1	131	107	238
HNE	3	2'220	810	3'030
Institutions d'enseignement	4	481	127	608
NOMAD	1	556	106	662
Universités	3	1'191	303	1'494
VADEC	1	64	61	125
VITEOS	1	305	272	577
Autres institutions affiliées	57	1'098	407	1'505
Total Institution	96	8'898	3'200	12'098
Total général	136	18'033	8'034	26'067

Le nombre d'employeurs est passé de 171 en 2012 à 136 en 2013. Cette diminution s'explique notamment par la création de la commune unique de Milvignes, ainsi que celle de Val-de-Ruz.

En 2012, chacun des homes de la FECPA (Fondation des établissements cantonaux pour personnes âgées) était compté individuellement sous l'employeur ANEMPA (Association neuchâteloise des établissements et maisons pour personnes âgées). Dès 2013, plusieurs d'entre eux ont été regroupés, d'où une diminution du nombre d'institutions rattachées à l'ANEMPA.

Les autres institutions affiliées ont diminué de 62 à 57. Cette baisse s'explique par des regroupements d'employeurs (deux centres d'orthophonies rattachés à leur commune respective, une bibliothèque rattachée à sa commune, etc...). Un seul employeur a quitté la Caisse pour cessation d'activité (Transrun).

L'Hôpital neuchâtelois (HNE) compte quant à lui 1 entité de plus qu'en 2012, à savoir l'EMSP (Equipe mobile en soins palliatifs).



2 EFFECTIFS DES MEMBRES ACTIFS ET PENSIONNÉS

Les effectifs des assurés actifs et pensionnés se présentent de la manière suivante :

	Homme	Femmes	Total	Evolution
Assurés risques				
01.01.2012	7	10	17	
01.01.2013	2	3	5	
01.01.2014	2	4	6	+1 (+1;0)
Assurés actifs				
01.01.2012	7'169	10'178	17'347	
01.01.2013	7'207	10'414	17'621	
01.01.2014	7'293	10'679	17'972	+ 351 (+3'076;-2'725)
Assurés "en suspens" *				
01.01.2012	2	14	16	
01.01.2013	7	16	23	
01.01.2014	17	38	55	+ 32 (+41;-9)
Total des assurés en activité				
01.01.2012	7'178	10'202	17'380	
01.01.2013	7'216	10'433	17'649	
01.01.2014	7'312	10'721	18'033	+ 384 (+3'118;-2'734)
Retraités				
01.01.2012	2'887	2'400	5'287	
01.01.2013	2'989	2'544	5'533	
01.01.2014	3'067	2'737	5'804	+ 271 (+474;-203)
Conjoints survivants				
01.01.2012	106	1'237	1'343	
01.01.2013	114	1'238	1'352	
01.01.2014	121	1'264	1'385	+ 33 (+100;-67)
Invalides				
01.01.2012	170	260	430	
01.01.2013	152	254	406	
01.01.2014	155	261	416	+ 10 (+56;-46)
Enfants de retraités, d'invalides et orphelins				
01.01.2012	202	209	411	
01.01.2013	203	216	419	
01.01.2014	222	207	429	+ 10 (+115;-105)
Total des assurés pensionnés				
01.01.2012	3'365	4'106	7'471	
01.01.2013	3'458	4'252	7'710	
01.01.2014	3'565	4'469	8'034	+ 324 (+745;-421)
Total des assurés				
01.01.2012	10'543	14'308	24'851	
01.01.2013	10'674	14'685	25'359	
01.01.2014	10'877	15'190	26'067	+ 708 (+3'863;-3'155)

* Les assurés "en suspens" sont des assurés qui ne paient plus de cotisations (fin de droit au salaire), en principe en attente d'une décision AI.

Les retraités différés (assurés qui n'exercent plus d'activité lucrative pour un employeur affilié, mais qui ne reçoivent pas encore de rente par choix d'en différer le versement) sont intégrés aux retraités dans le tableau ci-avant.

Les concubins survivants sont intégrés aux conjoints survivants.

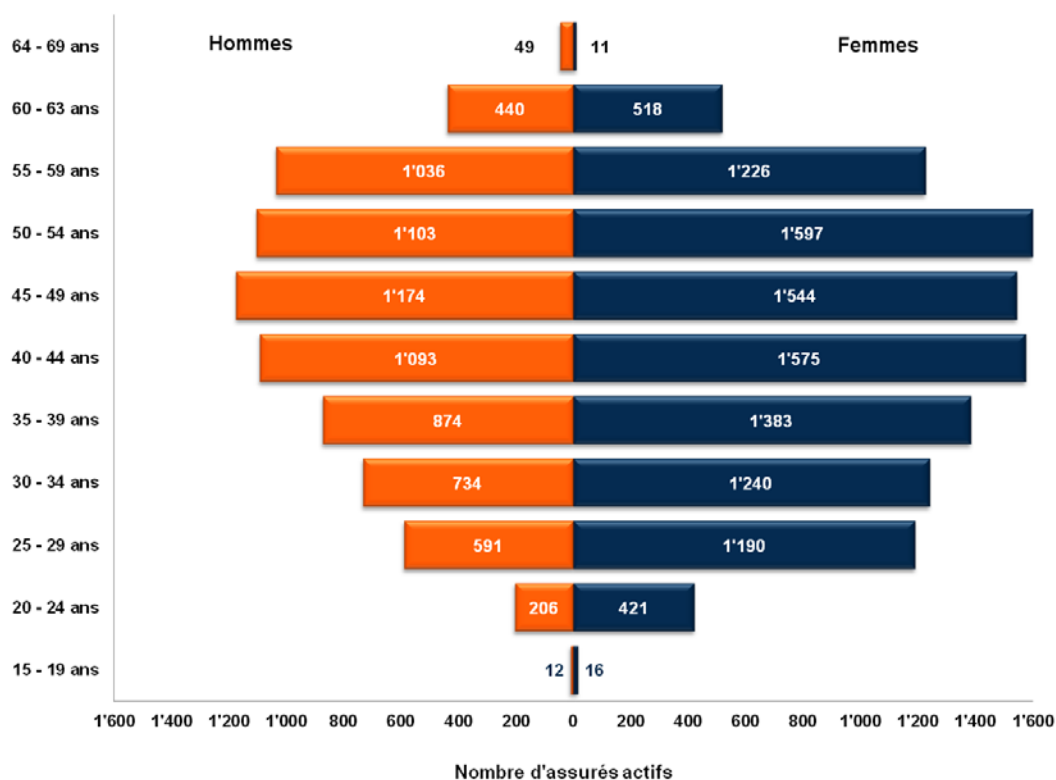


En 2013, l'effectif des assurés actifs a augmenté de 384 personnes (+2.2%). On note une augmentation de l'effectif des assurés "en suspens" beaucoup plus importante que celle des années précédentes. En effet, toutes ces personnes ont déposé une demande auprès de l'Office AI. A ce jour, il est impossible de savoir si la Caisse devra verser des prestations d'invalidité.

Pour les pensionnés, il est également constaté une augmentation des cas d'invalidité alors qu'ils avaient diminué en 2011 et 2012. Cette augmentation comprend le rattrapage du traitement des décisions AI reçues en 2012 et traitées en 2013. Toutes les autres catégories suivent une évolution analogue en 2013 qu'en 2012.

Le graphique suivant montre notamment que les assurés des classes d'âges de 40 à 54 ans sont les plus nombreux :

Pyramide des âges des assurés actifs au 01.01.2014



3 NATURE DE L'APPLICATION DU BUT

3.1 Explication des plans de prévoyance

Le Règlement d'assurance de la Caisse prévoit au 31.12.2013 deux variantes de son plan d'assurance, résumées succinctement ci-dessous :

- variante ordinaire (ci-après : "plan ordinaire"), en primauté des prestations, basée sur un traitement assuré calculé sur la moyenne des traitements cotisants dès 57 ans, compte tenu d'un taux de rente annuel de 1.35135% par année d'assurance, pour une durée d'assurance débutant le 1^{er} janvier qui suit le 19^{ème} anniversaire jusqu'au jour de la retraite ordinaire de 62 ans²; possibilité de débiter le versement de la rente de manière anticipée dès 58 ans et de le reporter ou différer au plus tard jusqu'à 70 ans;
- variante spéciale (PPP) (ci-après : "dispositions particulières PPP"), pour les policiers, pompiers et pilotes, selon les mêmes conditions que le plan ordinaire, sauf pour l'âge de la retraite ordinaire (60 ans), un premier âge de retraite anticipée à 58 ans, deux années de pont-AVS préfinancées par les employeurs et les assurés concernés et donc non comprises dans le calcul de la retenue viagère et immédiate de 6% par année de rente pont-AVS opérée sur la rente de retraite.

De plus, le Règlement sur le plan complémentaire pour les médecins-cadres prévoit, en primauté des cotisations, la constitution d'un capital-épargne assurant des prestations calculées sur les honoraires et sur le traitement dépassant CHF 250'000.-. La somme des traitements, y compris ceux du plan de base, ne peuvent dépasser CHF 400'000.-.

L'affiliation obligatoire commence le jour de l'entrée en service, au plus tôt toutefois le 1^{er} janvier qui suit le 17^{ème} anniversaire. Jusqu'au 31 décembre suivant le 19^{ème} anniversaire, l'assurance couvre les risques d'invalidité et de décès, ensuite elle s'étend à la retraite.

3.2 Financement, méthodes de financement

Chaque assuré est tenu de cotiser dès son affiliation à la Caisse et aussi longtemps qu'il reste en service, mais au plus tard jusqu'à l'âge de 70 ans, ou jusqu'au jour où il est reconnu invalide.

Appliqués au traitement réalisé réduit d'un montant de coordination de CHF 16'380.- en 2013, pour un taux d'occupation de 100%, les taux de cotisations réglementaires sont les suivants, en pourcent :

Assurés	2013		Assurés **	2014	
	Plan de base	Dispositions particulières PPP		Plan de base	Dispositions particulières PPP
17 – 19 ans*	1.00	1.00	17 – 19 ans*	1.00	1.00
20 – 24 ans	7.50	8.75	20 – 29 ans	8.80	11.35
25 – 29 ans	8.50	9.75	30 – 39 ans	9.30	11.85
30 – 39 ans	8.70	9.95	40 – 49 ans	9.80	12.35
40 – 65 ans	9.00	10.25	50 – 59 ans	10.50	13.05
66 – 70 ans	9.00	10.25	60 – 70 ans	10.70	13.25

* Assurés couverts uniquement contre les risques décès et invalidité.

** Les classes d'âge ont été adaptées.

² Le calcul de la rente tient compte des degrés d'activité effectués au cours de la carrière.



Employeurs	2013		Dès 2014	
	Plan de base	Dispositions particulières PPP	Plan de base	Dispositions particulières
17 – 19 ans*	1.00	1.00	1.00	1.00
20 – 70 ans	13.00	14.75	14.70	16.45

* Assurés couverts uniquement contre les risques décès et invalidité.

Sur chaque augmentation individuelle de traitement, une cotisation de rappel est prélevée, équivalant à 100% de l'augmentation du traitement assuré, à raison de 40% à charge de l'assuré et 60% à charge de l'employeur. Les cotisations de rappel des employeurs sont payées en une seule fois alors que celles des assurés sont réparties sur 12 mois. En cas de départ, le solde des cotisations de rappels encore dues est déduit de la prestation de libre passage.

Dès 2014, la cotisation de rappel est échelonnée selon l'âge de l'assuré.

Sur le traitement soumis au plan complémentaire des médecins-cadres, il est retenu une cotisation de 10%, répartie par moitié à charge des assurés et des employeurs.

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Néant.



4 PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES

4.1 Confirmation de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

En application de l'article 47 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), les comptes de prevoyance.ne sont présentés conformément à la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Pour chaque classe d'actifs, les principes comptables sont les suivants :

Classe d'actifs	Principe d'évaluation au 31.12.2013
Liquidités, créances à court terme, débiteurs, prêts et placements chez l'employeur	Portés au bilan à leur valeur nominale.
Autres valeurs mobilières (obligations, actions, fonds de placements)	Portées au bilan à leur valeur boursière au jour de la clôture des comptes, par le Global custodian.
Placements alternatifs (Hedge funds, Private Equity et matières premières)	Évalués à la valeur boursière ou à la dernière valeur nette d'inventaire connue, estimée via le Global custodian.
Valeurs en monnaies étrangères	Converties en francs suisses, par le Global custodian, au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.
Placements collectifs	Inscrits au bilan à la valeur boursière ou à la dernière valeur nette d'inventaire connue, estimée via le Global custodian.
Valeur des immeubles	Déterminée sur la base de l'état locatif théorique au 01.12.2013, capitalisé à un taux déterminé au 01.01.2010 par un groupe d'experts issus des trois caisses de pensions existantes avant la fusion, déduction faite des pertes de valeurs éventuelles. Le taux de capitalisation varie de 5.75% à 10.2% selon l'état de vétusté de l'immeuble, la nécessité de rénovation importante, le vacant structurel, les charges d'entretien régulièrement élevées, etc.
Montants investis dans les rénovations	Portés en augmentation de l'actif immobilier. Au jour de la fin des travaux, la valeur de l'immeuble est revue en tenant compte du nouveau taux de capitalisation et du nouvel état locatif. La différence entre le coût total de la rénovation et la nouvelle valeur de l'immeuble est amortie en fonction de la durée du chantier.
Montants investis dans les constructions	Portés en augmentation de l'actif immobilier. Au jour de la fin des travaux, la valeur de l'immeuble est arrêtée en tenant compte du nouveau taux de capitalisation et du nouvel état locatif. La différence entre le coût total de la construction et la valeur de l'immeuble attendue est amortie sur une durée de 5 ans.
Terrains à bâtir	Évalués à la valeur d'expertise déterminée par le groupe d'experts susmentionné et revue chaque année dans le cadre de l'évaluation annuelle.



4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

La Commission de placements a décidé, dans sa séance du 23.09.2013, d'élargir les marges au niveau des taux de capitalisation utilisés pour évaluer la valeur des immeubles. La marge inférieure est passée de 6% à 5.75%, alors que la marge supérieure a évolué de 9% à 10.2%.

Jusqu'au 31.12.2012, la Caisse faisait une différenciation entre le taux de rendement et le taux de performance. Le taux de rendement étant basé sur une moyenne arithmétique (début / fin d'année), il ne tient pas compte de la pondération dans le temps des investissements et est de ce fait quelque peu biaisé. Dès 2013, la Caisse ne fait plus cette distinction et utilise uniquement le taux de performance calculé selon la méthode TWR (voir chapitre 6.9).

Le 23.04.2013 la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) a édité la directive D-02/2013. Sur la base de cette directive, les frais TER des placements collectifs transparents en matière de frais sont indiqués dans le compte d'exploitation au titre de frais de gestion de fortune. Les produits des différentes catégories de placements ont été augmentés en conséquence et le "Résultat des placements" reste inchangé. Les chiffres de l'exercice précédent n'ont pas été modifiés. Les frais d'administration de l'immobilier direct sont inclus dans les frais de gestion de fortune. Le résultat sur immeubles a été augmenté en conséquence.

Vu les mesures de recapitalisation et le changement de bases techniques au 01.01.2014, la Caisse met en évidence les changements sous la forme de deux bilans et deux comptes d'exploitation. Les changements sont expliqués au chapitre 9.

5 COUVERTURE DES RISQUES

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance

prévoyance.ne est une institution de prévoyance autonome qui ne réassure pas les risques décès et invalidité. Les nouveaux cas d'invalidité prévisibles font l'objet d'une provision technique "provision pour cas d'invalidité en suspens", conformément au Règlement sur les engagements de prévoyance (qui annule et remplace le Règlement sur les passifs de nature actuarielle du 23.11.2010).

5.2 Évolution du capital de prévoyance

Le "capital de prévoyance des assurés actifs" correspond à la somme des prestations de libre passage réglementaires y compris l'éventuel complément nécessaire pour atteindre le montant de la prestation de libre passage selon article 17 LFLP (norme minimale) au 31.12.2013.

La Caisse a constitué une "provision pour revalorisation des prestations" afin de tenir compte de l'évolution des capitaux de prévoyance au 01.01.2014 suite aux modifications de traitement, ainsi que du coût de l'évolution de la prestation de libre passage selon la norme minimale à cette date, sous déduction des rappels employeurs dus au 01.01.2014.



Le détail se présente de la manière suivante :

	31.12.2013	01.01.2013	Evolution
Capitaux de prévoyance des assurés actifs au 31.12 ¹⁾	2'436'007'065.80	2'394'839'958.80	41'167'107.00
Provision pour revalorisation des prestations	8'009'124.00	8'699'624.55	-690'500.55
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	2'444'016'189.80	2'403'539'583.35	40'476'606.45

1) Y compris les capitaux de prévoyance du plan des médecins (voir chapitre 5.6).

L'évolution des capitaux de prévoyance des assurés actifs se monte à CHF 41'126'761.80 auxquels il faut ajouter CHF 40'345.20 représentant des rachats et des remboursements "divorce" par acomptes, ce qui donne une variation totale de CHF 41'167'107.-.

5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)

Les avoirs de vieillesse LPP, avoirs de vieillesse minimum compris dans les capitaux de prévoyance des actifs au 01.01.2014, se montent à CHF 1'026'679'408.20 (CHF 1'006'018'040.- au 01.01.2013).

Le taux d'intérêt minimum LPP pour 2013 est de 1.5%.

5.4 Évolution du capital de prévoyance pour les pensionnés

Le "capital de prévoyance des bénéficiaires de pensions" correspond à la valeur actuelle des rentes servies et des rentes expectatives, soit le montant nécessaire au 1^{er} janvier pour assumer le versement des rentes jusqu'à leur terme.

La Caisse n'a pas constitué de "provision pour revalorisation des prestations" puisque les rentes n'ont pas été augmentées au 01.01.2014 (0% également au 01.01.2013).

Le détail se présente de la manière suivante :

	31.12.2013	01.01.2013	Evolution
Capitaux de prévoyance des assurés pensionnés au 31.12	2'345'659'787.00	2'279'041'937.00	66'617'850.00
Provision pour revalorisation des prestations	0.00	0.00	0.00
Capitaux de prévoyance des assurés pensionnés	2'345'659'787.00	2'279'041'937.00	66'617'850.00

L'évolution des capitaux de prévoyance des assurés pensionnés au 31.12 se monte à CHF 66'824'396.10 auxquels il faut déduire CHF 206'546.10 représentant vingt montants rétroactifs dus à l'impôt à la source. Ces montants font l'objet d'une réduction viagère de chaque rente concernée et de ce fait, touchent directement les capitaux de prévoyance.

5.5 Résultat de la dernière expertise actuarielle

Les conclusions de l'expert en prévoyance professionnelle au sujet de l'expertise actuarielle sont reportées intégralement ci-après. Le chapitre 9.1 présente le détail des éléments en lien avec la recapitalisation.



prevoyance.ne

Attestation de l'expert au 01.01.2014

Mandat

Les responsables de la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (ci-après: "la Caisse" ou "prevoyance.ne") nous ont mandatés en notre qualité d'expert en matière de prévoyance professionnelle pour établir une expertise technique au sens de l'article 52e, alinéa 1, let. a, LPP.

Déclaration d'indépendance

Nous attestons que nous remplissons les exigences relatives à l'indépendance au sens de l'article 40 OPP 2 et en conformité avec la directive de la Commission de haute surveillance CHS PP D-03/2013. Nous avons formé notre appréciation et nos recommandations en toute objectivité.

Nous remplissons les conditions d'agrément selon l'article 52d, alinéa 2, LPP en matière de formation et d'expérience professionnelle appropriées, de connaissance des dispositions légales pertinentes, ainsi que de bonne réputation et de fiabilité. Nous sommes agréés par la Commission de haute surveillance.

Attestation de l'expert

L'expertise technique de prevoyance.ne a été réalisée selon les normes de conduite pour les membres de la Chambre suisse des experts en caisses de pensions (CSEP) et respecte les directives techniques de ladite Chambre.

En sa qualité d'institution de prévoyance de corporations de droit public, la Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel bénéficie de la garantie de l'Etat selon l'article 72c LPP inscrite à l'article 9 de la Loi cantonale "LCPFPub" du 26 juin 2013. La Caisse poursuit sa gestion selon le système de la capitalisation partielle, conformément à la décision rendue en date du 11 novembre 2013 par l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, confirmant que la Caisse remplit les conditions (article 72a à 72g LPP) lui permettant de déroger au principe de la capitalisation complète.

Le plan de recapitalisation de juin 2013, validé par le Conseil d'administration en date du 30 octobre 2013, garantit — dans le cadre des hypothèses retenues — les conditions de l'article 72a LPP et fixe en particulier à l'article 49 LCPFPub les taux de couverture des engagements totaux à atteindre, soit 60% au 1^{er} janvier 2020, 75% au 1^{er} janvier 2030 et 100% au 1^{er} janvier 2038, avec à cette date et le cas échéant une recapitalisation complète à charge des employeurs affiliés.

La Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel détermine, au 01.01.2014, les engagements de prévoyance selon les bases techniques LPP 2010 (projetées en 2013) au taux technique de 3.5%.

Au 01.01.2014, la situation financière de prevoyance.ne présente:

- un découvert technique de CHF 2'544.1 millions;
- un degré de couverture au sens de l'article 44, alinéa 1, OPP2 de 60.0%;
- un taux de couverture des engagements totaux au sens de l'article 72a LPP de 53.2% (avec un taux de couverture des engagements envers les assurés actifs de 5.6%);
- une réserve de fluctuation de valeurs de CHF 371.6 millions, soit 6.8% des engagements de la Caisse. La réserve atteint près de 60.0% de sa valeur-cible.

En conformité avec la directive DTA 4 de la Chambre suisse des experts en caisses de pensions (CSEP), entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012, et suivant en cela notre recommandation, le Conseil d'Administration de prévoyance.ne a entériné en date du 30 octobre 2013 la constitution d'une provision pour abaissement du taux technique de CHF 300 millions dans le but de ramener dans le délai imparti le taux technique de prévoyance.ne au niveau du taux technique de référence, et de renforcer ainsi la sécurité du plan de financement.

Sur la base de notre évaluation de la situation financière de prévoyance.ne au 01.01.2014, nous sommes en mesure d'attester que, à cette date,

- dans le cadre des hypothèses retenues, l'équilibre financier est garanti à long terme dans le système de la capitalisation partielle;
- le plan de financement adopté au sens de l'article 72a, alinéa 1, LPP est respecté;
- la Caisse satisfait aux exigences légales concernant les mesures de sécurité;
- les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales.

Aon Hewitt (Switzerland) SA



L'expert responsable
Daniel Thomann



L'expert consultant
Alain Kolonovics

Neuchâtel, le 16 mai 2014

5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Le Règlement sur les engagements de prévoyance (qui annule et remplace le Règlement sur les passifs de nature actuarielle du 23.11.2010) définit la manière de calculer les capitaux de prévoyance ainsi que les principes de constitution et dissolution des provisions techniques et des provisions non-techniques en lien avec la convention des employeurs fondateurs du 23.12.2009.

Le détail des capitaux de prévoyance et des provisions techniques se présente de la manière suivante :

	31.12.2013	31.12.2012	Evolution
Capitaux de prévoyance assurés actifs ¹⁾	2'432'220'821.45	2'391'172'817.95	41'048'003.50
Capitaux de prévoyance plan des médecins	3'786'244.35	3'667'140.85	119'103.50
Capitaux de prévoyance pensionnés ¹⁾	2'345'659'787.00	2'279'041'937.00	66'617'850.00
Provision pour changement de bases techniques	239'710'109.00	234'212'632.00	5'497'477.00
Provision pour abaissement du taux technique	0.00	0.00	0.00
Provision pour revalorisation des prestations	8'009'124.00	8'699'624.55	-690'500.55
Provision pour retraite anticipée	0.00	0.00	0.00
Provision pour cas d'invalidité en suspens	6'412'438.00	5'338'248.00	1'074'190.00
Provision pour fluctuation des risques décès et invalidité	0.00	0.00	0.00
Provision pour événements spéciaux	1'900'000.00	0.00	1'900'000.00
Total des capitaux de prévoyance et des provisions techniques	5'037'698'523.80	4'922'132'400.35	115'566'123.45

1) Voir détails dans les chapitres 5.2 et 5.4.

Les capitaux de prévoyance sont calculés à l'aide des bases techniques EVK 2000 et d'un taux technique de 4%.

Afin d'être en mesure de financer le prochain coût du changement des bases techniques, la "provision pour changement des bases techniques" correspond à 5% (inchangé par rapport à 2012 compte tenu de la dissolution de cette provision au 31.12.2013) de l'ensemble des capitaux de prévoyance et des provisions techniques (revalorisation des prestations, retraite anticipée et cas d'invalidité en suspens). Aucune provision pour changement des bases techniques n'est nécessaire pour les capitaux-épargnes du plan des médecins.

La "provision pour revalorisation des prestations" est destinée à prendre en compte l'accroissement des capitaux de prévoyance des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes au 01.01.2014 lors de l'établissement du bilan de la Caisse au 31 décembre de l'année en cours. Elle s'appuie ainsi, pour les assurés actifs, sur l'augmentation des traitements assurés et sur la norme minimale au 01.01.2014 (voir chapitre 5.2) et, pour les bénéficiaires de rentes, sur les rentes en cours au 01.01.2014 (voir chapitre 5.4).

Comme indiqué au chapitre 5.1, la Caisse a constitué une provision pour cas d'invalidité en suspens de CHF 6'412'438.- (CHF 5'338'248.- au 01.01.2013). Il s'agit du coût estimé des cas d'invalidité dont l'Office AI a établi un "projet d'acceptation de rente" alors qu'une décision définitive de la Caisse de compensation AVS/AI/APG n'a pas été rendue, ainsi que des cas d'invalidité qui ont fait l'objet d'une décision définitive, mais pour lesquels des informations manquaient pour leur traitement par la Caisse.



La Caisse a dû constituer au 31.12.2013 une provision pour événements spéciaux tenant compte du fait que plusieurs employeurs affiliés (dont l'Etat de Neuchâtel) ont modifié les traitements de leurs employés le 01.04.2014 et non pas le 1^{er} janvier comme habituellement. Étant donné que la Caisse doit tenir compte de l'accroissement des capitaux de prévoyance des assurés actifs au 01.01.2014 (provision pour revalorisation des prestations) et qu'elle avait connaissance des futures modifications à venir au 1^{er} avril, elle a créé une provision correspondante d'un montant de CHF 1'900'000.-.

5.7 Réserves et provisions

Le détail des réserves et provisions figurant au passif du bilan est le suivant :

	31.12.2013	31.12.2012	Evolution
Réserve cotisations employeurs CPC	13'605'172.45	12'800'663.60	804'508.85
Réserve cotisations (Etat)	273'238.60	257'082.55	16'156.05
Réserve cotisations (HNE)	2'356'421.45	2'217'081.25	139'340.20
Provision assurés CPC	22'459'986.12	22'435'435.12	24'551.00
Provision Fondation Ville de La Chaux-de-Fonds	25'949'069.65	24'414'632.65	1'534'437.00
Provision employeur Etat	521'342.85	490'514.10	30'828.75
Provision employeur HNE	19'294'031.70	18'153'125.00	1'140'906.70
Total des réserves et provisions	84'459'262.82	80'768'534.27	3'690'728.55

La Caisse a reçu la totalité des patrimoines des trois institutions de prévoyance des employeurs fondateurs. Pour tenir compte du degré de couverture plus élevé de la Caisse de pensions du personnel communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds (CPC), le montant supplémentaire par rapport au degré de couverture d'entrée a été porté en réserves et provisions.

Suite à la liquidation de la CPC, décidée par l'Autorité de surveillance et combattue par plus de 100 recourants devant le Tribunal administratif fédéral (TAF), ces montants ont été conservés dans les comptes de prévoyance.ne. Ils ont évolué en 2013 selon le taux de performance nette de +6.45% (+5.63% en 2012). Afin de pouvoir libérer rapidement la "provision assurés CPC", le montant correspondant a été considéré comme un placement fiduciaire et placé "sans risque". Ainsi, il évolue en fonction du taux Libor au 1^{er} janvier de l'exercice concerné +0.2564% (+0.325% en 2012).

L'évolution des réserves et provisions au 31.12. se monte à CHF 3'808'828.- desquels il faut déduire CHF 118'099.45 représentant les frais relatifs à la liquidation de l'ex-CPC.

5.8 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

Le degré de couverture calculé selon les prescriptions de l'article 44 OPP2 correspond au rapport entre la fortune effectivement disponible et les engagements de prévoyance (capitaux de prévoyance et provisions techniques).

Le détail du calcul du degré de couverture établi par l'expert se présente de la manière suivante :

Calcul du degré de couverture	31.12.2013	31.12.2012	Evolution
Fortune de l'institution (actifs - passifs non actuariels)	2'993'598'626.72	2'810'780'236.70	182'818'390.02
Engagements de prévoyance	5'037'698'523.80	4'922'132'400.35	115'566'123.45
Découvert technique selon art. 44 OPP2	- 2'044'099'897.08	- 2'111'352'163.65	67'252'266.57
Degré de couverture	59.4%	57.1%	2.3%

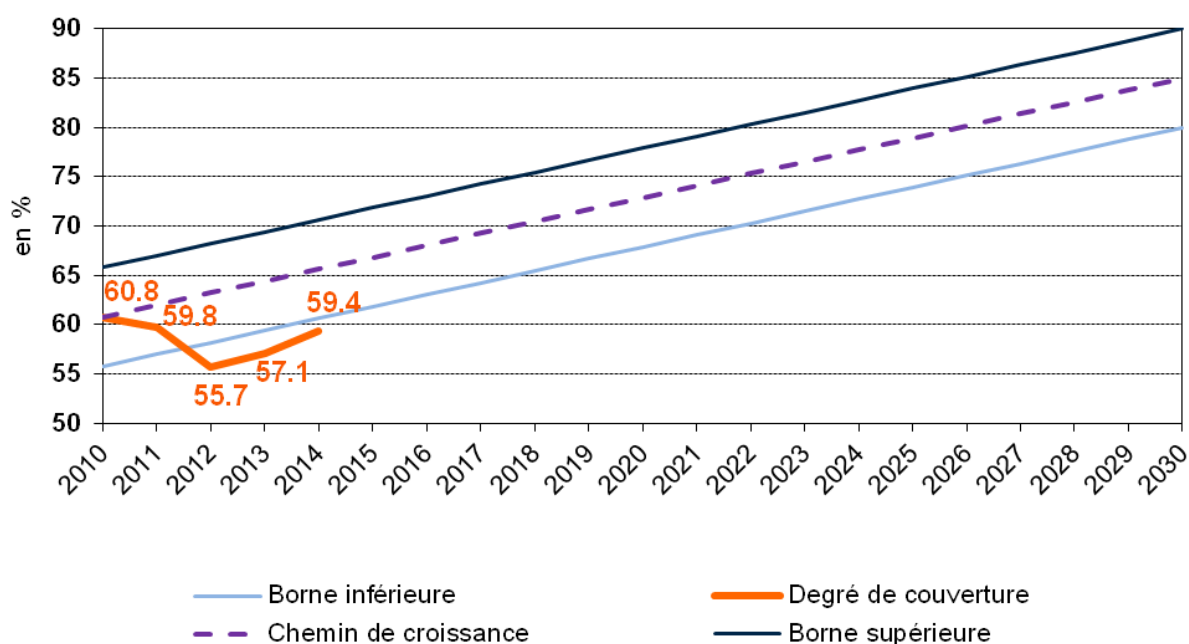


La fortune de la Caisse est celle établie au 31.12.2013, avant l'apport extraordinaire des employeurs de 270 millions de francs au 01.01.2014, en application de l'article 3 des dispositions transitoires de la Loi instituant une Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub), modifiée le 26.06.2013 par le Grand Conseil neuchâtelois.

Les engagements de prévoyance ne tiennent pas compte de l'adaptation du plan d'assurance au 01.01.2014 ainsi que du changement des bases techniques.

Le détail des effets y relatifs sont expliqués au chapitre 9 ci-après.

Evolution du degré de couverture par rapport au chemin de croissance



Conformément à l'article 32c LCPFPub et compte tenu de la situation financière de la Caisse et de l'évolution négative de l'indice des prix à la consommation (IPC) (-0.5% de mai 2012 à mai 2013), le Conseil d'administration a décidé le 28.11.2013 de ne pas indexer les rentes au 01.01.2014.

6.1 Organisation de l'activité de placements, Règlement sur les placements

Le Règlement d'organisation (ROCPFPub) précise les compétences de chaque organe de la Caisse en matière de placements. Le Conseil d'administration valide la stratégie de placements et les règlements liés aux placements.

La Commission de placements assume les tâches décrites à l'article 16 ROCPFPub. Elle décide notamment, sur la base des liquidités, des ajustements nécessaires dans les classes d'actifs, planifie et exerce des droits de vote d'actionnaire.

Le Règlement sur les placements de la fortune de la Caisse de pensions de la fonction publique du Canton de Neuchâtel (RPFCEPFPub) a été adopté par le Conseil d'administration lors de sa séance du 15.12.2011 et modifié le 28.06.2012 (bornes tactiques).

Du point de vue organisationnel, outre l'exécution de toutes les décisions de la Commission de placements, le secteur "Gestion de fortune" de la Caisse effectue la gestion financière des biens de la Caisse. Les principales tâches sont les suivantes :

- la gestion des liquidités et des prêts (hypothécaires et contre reconnaissance de dette);
- la supervision et le suivi des mandataires-titres obligations suisses et étrangères, actions suisses et étrangères et des placements alternatifs;
- le suivi de la gestion des placements immobiliers indirects en Suisse et à l'étranger;
- le suivi des tâches du dépositaire global (Global custodian);
- la réalisation de toutes les décisions d'acquisitions, ventes, rénovations, etc. des immeubles;
- la supervision et le suivi de la gestion de tous les immeubles effectués par les gérances immobilières mandatées.

Au 31.12.2013, la gestion des titres est effectuée par une quinzaine de mandataires sous la forme de mandats et/ou de fonds collectifs.

La Caisse est propriétaire de 226 immeubles (dont quelque 64% gérés par gerance.ne), ce qui représente un total de 3'712 appartements (dont 47% gérés par gerance.ne).

Les immeubles sont donc gérés par les mandataires suivants :

- | | |
|--|--|
| ▪ Fidimobil SA | ▪ Naef Immobilier Neuchâtel SA |
| ▪ Foncia Geco Littoral SA | ▪ Naef Immobilier Nyon SA |
| ▪ gerance.ne | ▪ Régie de Fribourg SA |
| ▪ Gérance communale de la Ville de La Chaux-de-Fonds | ▪ Régie foncière SA |
| ▪ Gérance des bâtiments de la Ville de Neuchâtel | ▪ Régie Immobilière Jouval SA |
| | ▪ Société Coopérative d'Habitation Lausanne (SCHL) |



6.1.1 Respect de la stratégie de placements

Sur la base d'une étude de congruence actifs/passifs, le Conseil d'administration a déterminé en 2009 la stratégie de placements de la Caisse qui fixe, en pourcent, pour chaque classe d'actifs, l'objectif à atteindre. La Commission de placements a, pour sa part, fixé les bornes tactiques qui se présentent de la manière suivante :

	31.12.2013*	31.12.2012	Borne inf.	Stratégie	Borne sup.
Liquidités	6.6	4.2	0.0	5.0	20.0
Débiteurs et créances à court terme	3.2	5.0			
Prêts aux communes et sociétés affiliées	1.9	2.4	0.0	3.0	10.0
Prêts aux débiteurs non affiliés	0.1	0.1	0.0	0.0	10.0
Prêts hypothécaires aux assurés	1.7	2.3	0.0	3.0	10.0
Prêts hypothécaires aux personnes morales	0.5	0.6	0.0	1.0	10.0
Total prêts, débiteurs et créances à court terme	7.4	10.3	0.0	7.0	10.0
Obligations en francs suisses	6.1	6.0	5.0	10.0	15.0
Obligations en monnaies étrangères	8.7	8.5	5.0	10.0	15.0
Actions suisses	15.2	13.9	10.0	15.0	20.0
Actions Europe yc UK sans CH	9.7	7.3	4.0	10.0	16.0
Actions Amérique du Nord	4.9	4.7	2.0	5.0	7.0
Actions Asie (yc Japon)	1.9	1.8	0.0	2.0	10.0
Actions marchés émergents	2.9	3.3	0.0	3.0	10.0
Actions mixtes/convertibles	0.9	0.9			
Total actions étrangères	20.3	18.0	10.0	20.0	25.0
Placements immobiliers suisses direct	24.7	26.0	20.0	20.0	30.0
Placements immobiliers suisses indirect	2.3	2.3	0.0	2.0	5.0
Immobilier suisse	27.0	28.3	20.0	22.0	35.0
Immobilier à l'étranger	0.6	0.6	0.0	3.0	5.0
Total immobilier	27.6	28.9	20.0	25.0	30.0
Hedge funds	5.7	4.7	0.0	4.0	8.0
Private Equity	1.3	0.9	0.0	2.0	3.0
Matières premières	1.3	4.6	0.0	2.0	5.0
Placements alternatifs	8.2	10.2	0.0	8.0	15.0

* Chaque pourcent est arrondi à une décimale, ce qui peut conduire à un total légèrement différent de 100%.

Toutes les classes d'actifs se situent dans les marges de fluctuations de l'allocation stratégique prévues par la Commission de placements.



6.2 Respect des limites de placements selon OPP2

Le tableau suivant présente les limites individuelles et collectives (en pourcent) à observer selon le droit fédéral et montre, sur la colonne de droite, que la Caisse les respecte au 31.12.2013 :

	Limites OPP2		31.12.2013	Caisse	
Liquidités en CHF	100		191'985'691.19	6	*
Créances diverses à court et moyen terme, compte de régularisation d'actifs et valeur de rachat assurance	100		100'654'601.33	3	
Obligations et prêts de débiteurs suisses	100		77'902'213.69	2	
Placements avec garanties chez l'employeur	5		59'841'591.70	2	
Titres de gages immobiliers, lettres de gages et prêts hypothécaires	50		69'875'921.99	2	
Obligations de débiteurs étrangers en CHF	100		119'007'282.00	4	
Liquidités en devises	30	30	15'316'273.83	0	29
Obligations de débiteurs étrangers en devises	30		271'957'433.61	9	
Actions de sociétés étrangères	50	50	637'211'815.61	20	35
Actions de sociétés suisses	50		476'302'914.38	15	
Placements alternatifs	15		258'769'893.31	8	
Immobilier suisse	30	30	848'071'263.19	27	28
<i>dont des placements immobiliers utilisés pour plus de 50% de leur valeur par l'employeur pour ses affaires</i>			80'091'955.00		
Immobilier étranger	10		18'186'898.62	1	
Total de l'actif du bilan			3'145'083'794.45		

* Chaque pourcent est arrondi à l'entier le plus proche, ce qui peut conduire à un total légèrement différent de 100%.

Le pourcentage des liquidités et titres en devises étrangères de 29% ne tient pas compte de la couverture monétaire en cours au 31.12.2013 selon chapitre 6.5.3, ni de l'immobilier indirect étranger, si bien que l'exposition en monnaies étrangères est largement inférieure à la limite légale de 30% et se situe à 16.1%.

6.3 Extension des possibilités de placements

La Caisse peut faire usage des extensions des possibilités de placements au sens de l'article 50 alinéa 4 OPP2. Les extensions de placements sont justifiées sur la base du Règlement de placements (article 12 alinéa 4). Les différents placements correspondent aux limites définies aux articles 54 à 56, 56a alinéas 1 et 5, ainsi qu'à l'article 57 alinéas 2 et 3 OPP2. Au 31.12.2013, la Caisse n'a pas fait usage de cette possibilité.

6.4 Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

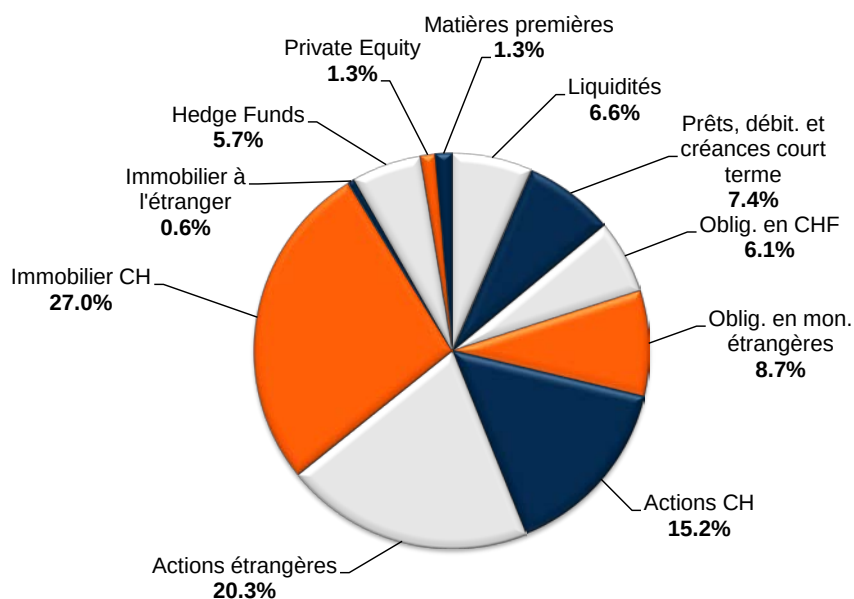
Au 31.12.2013, la Caisse ne dispose d'aucune réserve de fluctuation de valeur (RFV). Elle a cependant pour objectif d'en constituer une appropriée, d'au moins 19% de sa fortune, conformément au Règlement sur les placements, afin de faire face à la volatilité des actifs constituant la fortune.

Le chapitre 9 expose la constitution au 01.01.2014 d'une RFV grâce à l'apport, à la même date, des employeurs affiliés.

6.5 Présentation des placements par catégories

Le détail des placements en francs et en pourcent se présente de la manière suivante :

	31.12.2013	31.12.2012	Evolution
Liquidités	207'301'965.02	123'123'106.38	84'178'858.64
Débiteurs et créances à court terme	100'695'767.00	144'641'423.02	-43'945'656.02
Prêts aux communes et sociétés affiliées	59'841'591.70	71'360'055.70	-11'518'464.00
Prêts aux débiteurs non affiliés	1'930'140.85	1'994'390.70	-64'249.85
Prêts hypothécaires aux assurés	54'179'746.90	65'637'701.62	-11'457'954.72
Prêts hypothécaires aux personnes morales	15'696'175.09	16'149'254.79	-453'079.70
Total prêts, débiteurs et créances à court terme	232'343'421.54	299'782'825.83	-67'439'404.29
Obligations en francs suisses	191'594'319.00	174'587'954.50	17'006'364.50
Obligations en monnaies étrangères	271'957'433.61	248'548'077.92	23'409'355.69
Actions suisses	476'302'914.38	405'156'581.16	71'146'333.22
Actions Europe y c. UK sans CH	303'873'923.50	212'366'975.53	91'506'947.97
Actions Amérique du Nord	153'796'965.58	136'109'761.44	17'687'204.14
Actions Asie (y .c Japon)	60'081'193.50	52'232'416.80	7'848'776.70
Actions marchés émergents	90'253'488.99	95'915'221.51	-5'661'732.52
Actions mixtes/convertibles	29'206'244.04	26'923'525.08	2'282'718.96
Actions étrangères	637'211'815.61	523'547'900.36	113'663'915.25
Immeubles	775'802'920.75	758'466'661.80	17'336'258.95
Placements immobiliers indirects suisses	72'268'342.44	65'966'143.76	6'302'198.68
Immobilier suisse	848'071'263.19	824'432'805.56	23'638'457.63
Immobilier à l'étranger	18'186'898.62	17'476'331.32	710'567.30
Total immobilier	866'258'161.81	841'909'136.88	24'349'024.93
Hedge Funds	178'166'383.38	135'618'171.29	42'548'212.09
Private Equity	39'700'428.49	27'294'023.24	12'406'405.25
Matières premières	40'903'081.44	134'650'616.86	-93'747'535.42
Placements alternatifs	258'769'893.31	297'562'811.39	-38'792'918.08
Total des placements	3'141'739'924.28	2'914'218'394.42	227'521'529.86



6.5.1 Généralités sur les placements

Les marchés financiers se sont inscrits une nouvelle fois sur une belle hausse en 2013 conduisant à une performance qui peut être qualifiée de très bonne pour les investissements de prévoyance.ne.

Depuis la crise de 2008, les marchés financiers ont été le reflet de la baisse des rendements des obligations gouvernementales et du processus de désendettement engagé dans de nombreux pays. L'évolution de l'économie mondiale est caractérisée par une amélioration lente mais progressive. En 2013, pour la première fois depuis plus de 10 ans, un revirement a pu être constaté sur le front des taux d'intérêt et suite à deux hausses de taux consécutives, la Commission de placements a pris la décision de réajuster progressivement ses investissements en augmentant la part des obligations dans le portefeuille de la Caisse. L'exposition dans les valeurs de rendements est restée cependant inférieure à la stratégie.

En moyenne, la pondération dans le marché des actions suisses et étrangères est restée proche de l'allocation stratégique définie. Différents ajustements tactiques ont été effectués tout au long de l'année principalement dans les régions suisse et européenne, afin de combler la sous-pondération de ces régions et de celle des marchés émergents.

A l'exception des marchés émergents, la couverture monétaire est gérée activement par le mandataire en overlay³, selon des marges tactiques définies pour les obligations étrangères et les actions étrangères.

Les placements alternatifs ont fait l'objet d'une attention particulière tout au long de l'année. Préoccupée par la volatilité de l'or, la Commission de placements a pris la décision, après un apport tout début 2013, de réduire progressivement son exposition sur l'or dès le second semestre. Elle a ensuite pris la décision de regrouper les positions en matières premières issues du fonds de fonds, au sein du fonds dédié aux Hedge funds, géré par le même prestataire. Cette décision découle de la diminution de la masse sous gestion du fonds de fonds et n'est pas en lien avec les résultats quantitatifs.

Finalement, la Commission de placements a pris la décision de résilier un mandat dédié aux Hedge funds, en raison d'une problématique qualitative liée à la plateforme de gestion du prestataire, élément venu s'ajouter à une performance peu satisfaisante.

Concernant l'immobilier direct, force est de constater que les nouveaux projets immobiliers présentés n'offrent que rarement les rendements souhaités. La Caisse a donc concentré son attention sur les projets de rénovation en cours, ainsi que sur la finalisation des étapes de la construction du complexe des Cadolles dont la mise en location a débuté en 2013 avec succès.

Une attention particulière est accordée aux aspects de coûts, de rétrocessions, de transparence et de traçabilité. La Caisse a mis en place les mesures liées à la réforme structurelle et se prépare à répondre aux nouvelles exigences de la mise en application des droits de vote en lien avec l'Ordonnance d'exécution suite à l'initiative Minder.

³ Programme de couverture global du risque de change.



6.5.2 Liquidités

Les liquidités se présentent en francs suisses et par monnaie de la manière suivante :

	31.12.2013	31.12.2012	Evolution
Liquidités en CHF	191'985'691.19	119'907'019.76	72'078'671.43
Sous-total en francs suisses	191'985'691.19	119'907'019.76	72'078'671.43
Liquidités USD	15'289'417.15	304'838.19	14'984'578.96
Liquidités EUR	17'444.97	1'833'062.12	-1'815'617.15
Liquidités GBP	0.00	535'020.44	-535'020.44
Liquidités JPY	9'411.71	543'165.87	-533'754.16
Liquidités en autres monnaies étrangères	0.00	0.00	0.00
Sous-total en monnaies étrangères	15'316'273.83	3'216'086.62	12'100'187.21
Total des liquidités	207'301'965.02	123'123'106.38	84'178'858.64

Malgré les investissements décrits dans les chapitres suivants, la Caisse est restée relativement liquide.

6.5.3 Créances à court terme et couverture monétaire

Les créances à court terme sont constituées d'investissements sur le marché monétaire disponibles à court terme, dont le but principal est de placer des liquidités tout en diversifiant les risques débiteurs.

Le détail du poste se présente comme suit :

	31.12.2013	31.12.2012
Opérations à terme sur devises ouvertes au 31.12.2013	- 886'498.00	- 1'314'621.00
Compte à terme en CHF	20'015'259.75	20'008'310.55
Liquidités placées à court terme	78'181'969.41	125'677'560.55
Total créances à court terme	97'310'731.16	144'371'250.10

La couverture monétaire a pour but de couvrir les risques de change sur les obligations étrangères en monnaies étrangères et les actions étrangères en monnaies étrangères.

En 2013, la Commission de placements a décidé de ne plus effectuer d'opérations tactiques en ce qui concerne la couverture monétaire. Le mandataire agit donc en respectant le mandat octroyé selon le tableau ci-dessous :

Date	Monnaies couvertes	Objectif de couverture		
		Obligations étrangères	Actions étrangères	Marges tactiques
01.01.2013	EUR, USD, GBP, JPY	80%	50%	+/-25%

Au 31.12.2013, 11 opérations à terme sur devises, équivalentes au même nombre de contrats, sont ouvertes pour une contrevaletur de CHF 446'864'763.-. Le montant des pertes non-réalisées est de CHF 886'498.-. Cela représente la différence de cours entre le terme et le jour de la clôture des comptes. Les montants au bilan peuvent donc être positifs ou négatifs. Compte tenu de l'ampleur des montants par rapport à l'ensemble de la fortune, ils figurent toujours à l'actif du bilan.

Les opérations susmentionnées sont intégralement couvertes au sens de l'article 56a OPP2.



6.5.4 Prêts hypothécaires et prêts contre reconnaissance de dette

Les prêts hypothécaires et prêts contre reconnaissance de dette de prevoyance.ne, gérés par l'administration de la Caisse, se présentent de la manière suivante :

En nombre	Nombre de prêts au 31.12.2013	% à taux fixe	Nombre de prêts au 31.12.2012	Evolution
Prêts communes et sociétés affiliées	45	98.00	67	-22
Prêts aux débiteurs non affiliés	2	100.00	2	0
Prêts hypothécaires aux assurés	359	82.00	422	-63
Prêts hypoth. aux pers. morales *	21	95.00	21	0
Total	427	84.00	512	-85

* Dont 5 prêts hypothécaires considérés comme placements chez l'employeur.

En francs	Total au 31.12.2013	Dont prêts à taux fixe	En %
Prêts communes et sociétés affiliées*	57'952'327.00	54'702'327.00	94.00
Prêts aux débiteurs non affiliés	1'930'140.85	1'930'140.85	100.00
Prêts hypothécaires aux assurés	54'179'746.90	47'300'238.37	87.00
Prêts hypoth. aux pers. morales**	16'196'175.09	15'671'175.09	97.00
Total***	130'258'389.84	119'603'881.31	92.00

* Compris dans les placements auprès de l'employeur.

** Dont CHF 4'146'426.89 considérés comme placements chez l'employeur.

*** Le bilan montre une différence de CHF 500'000.- par rapport au montant ci-après, il s'agit d'une provision pour pertes sur hypothèques.

Evolution en francs	31.12.2013	31.12.2012	Evolution
Prêts contre reconnaissance de dette	59'882'467.85	71'622'272.70	-11'739'804.85
Prêts hypothécaires	70'375'921.99	82'286'956.41	-11'911'034.42
Provision pour perte sur prêts	-500'000.00	-500'000.00	0.00
Total des prêts	129'758'389.84	153'409'229.11	-23'650'839.27

En 2013, la Commission de placements a orienté ses réflexions sur deux axes :

- La révision de la politique des taux pour les prêts hypothécaires à taux fixe en prévision de l'importante échéance prévue à fin juin concernant 195 dossiers de prêts. De cette opération d'envergure a découlé la révision des dossiers de crédit et la mise à jour des documents et garanties.
- L'adaptation du Règlement sur les prêts afin de répondre à la demande des employeurs, ces derniers ayant la possibilité de solliciter l'octroi d'un prêt destiné au financement de la réserve de fluctuation de valeur (RFV) au 01.01.2014.

La Caisse a pris la décision de modifier sa politique des taux d'intérêt pour les prêts hypothécaires à taux fixe afin d'être plus proche de ceux du marché des capitaux. Les durées proposées sont comprises entre 1 et 15 ans. Un taux plancher à 4% a été fixé dès 9 ans. Les taux sont calculés de manière hebdomadaire et sont publiés sur le site Internet de la Caisse : www.prevoyance.ne.ch.

Cette décision a permis de gérer de manière satisfaisante le renouvellement des prêts hypothécaires échus au 30.06.2013. Sur 195 dossiers à renouveler, 84% des prêts ont été reconduits en taux fixe, 5% ont préféré le taux variable. Au final, une érosion de 9 millions de francs n'a pas pu être évitée.



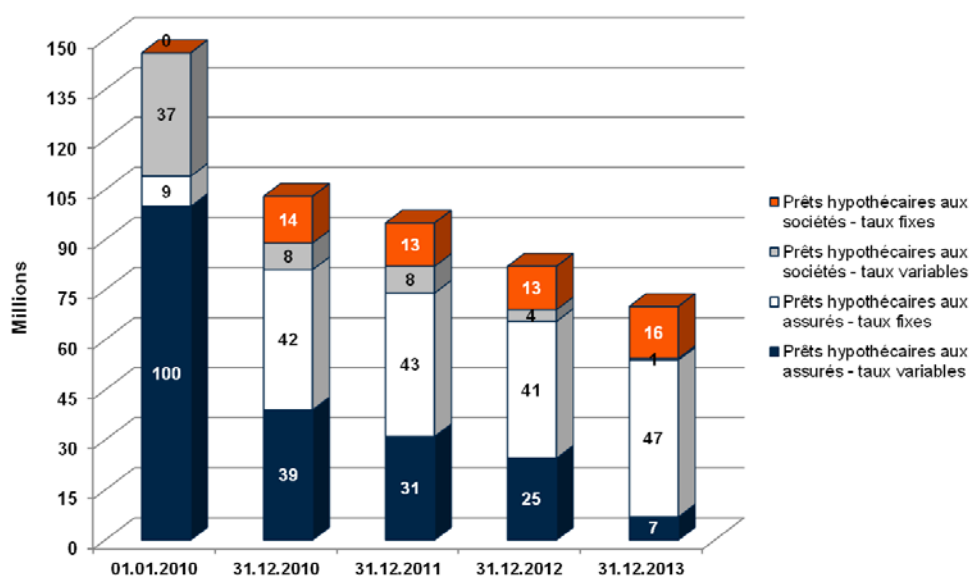
La Caisse a également informé les débiteurs de prêts hypothécaires tenus en taux variable de la nouvelle politique des taux. Dès lors, sur les 162 dossiers existants, 99 débiteurs (61%) ont choisi de bénéficier, dès le 01.07.2013, d'un prêt hypothécaire à taux fixe.

Le taux variable de prévoyance.ne reste inchangé depuis le 01.07.2010 à 2.875%.

Pour les prêts contre reconnaissance de dette, la Caisse propose des durées comprises entre 3 et 10 ans, au taux de 3.5%.

Le graphique suivant montre l'évolution des prêts hypothécaires (assurés et personnes morales), en millions de francs suisses, ainsi que les nombreuses transformations des prêts hypothécaires à taux variables en taux fixe effectuées par l'administration de la Caisse :

Evolution du montant des prêts hypothécaires



Au 31.12.2013, la durée moyenne des hypothèques à taux fixe en cours est de 4 ans et de 2.8 ans pour les prêts contre reconnaissance de dette. Le taux d'intérêt fixe moyen, pondéré par les montants prêtés, est de 2.9% (1.9% pour les prêts hypothécaires et 4% pour les prêts contre reconnaissance de dette) et est donc proche de l'objectif de rendement souhaité de 3%.

Au cours de l'année sous revue, bien que prévoyance.ne ait octroyé pour environ CHF 762'000.- d'augmentations de crédit (21 demandes), les montants des prêts hypothécaires et des prêts contre reconnaissance de dette, gérés par la Caisse, ont diminué de l'ordre de 12 millions de francs chacun (représentant une diminution de 63 et 22 dossiers). Environ 45 demandes de modifications de contrats (amortissements, garanties, etc.) ont également été acceptées.

Dans le cadre de la recapitalisation de la Caisse, plus particulièrement concernant l'apport de 270 millions de francs par les employeurs au 01.01.2014 permettant de constituer une réserve de fluctuation de valeur (RFV), la Caisse a pris la décision de proposer des prêts aux employeurs qui en feraient la demande, afin de financer leurs apports y relatifs. La Caisse a donc ajouté la section 2 au chapitre 3 du Règlement sur les prêts pour définir les conditions de ce type de prêts. Ces nouveaux prêts, pour lesquels une garantie conforme à l'article 58 OPP2 a été exigée, sont accordés au taux d'intérêt fixe de 3.5% (taux technique de la Caisse dès le 01.01.2014), pour une durée à choix comprise entre 1 an et maximum 40 ans. Au final, 20 employeurs ont fait appel à cette possibilité de financement, ce qui représente l'octroi de prêts pour environ 78 millions de francs, avec effet au 01.01.2014. Ils ne figurent pas encore dans les comptes au 31.12.2013.

6.5.5 Placements chez l'employeur

Le montant des placements chez l'employeur figurant au bilan est de CHF 59'841'591.70 (cumul des rubriques en italique ci-après). Compte tenu des immeubles occupés de manière prépondérante par un employeur, des prêts hypothécaires à des employeurs, ainsi que des intérêts courus sur les prêts aux employeurs, le détail du montant total à prendre en considération au sens de l'article 57 OPP2 se présente comme suit :

	31.12.2013	en % du total de l'actif	31.12.2012	Evolution
<i>Prêts aux communes et sociétés affiliées</i>	57'952'327.00	1.80	69'627'882.00	-11'675'555.00
<i>Prêts hypothécaires aux employeurs</i>	4'146'426.89	0.10	4'229'579.24	-83'152.35
<i>Débiteurs employeurs cotisations</i>	1'835'500.20	0.10	1'166'642.65	668'857.55
<i>Montant à recevoir (employeur(s))</i>	53'764.50	0.00	565'531.05	-511'766.55
Intérêts courus sur prêts aux communes et sociétés affiliées	1'008'598.23	0.00	1'192'089.84	-183'491.61
Intérêts courus sur prêts hypothécaires aux employeurs *	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des placements chez l'employeur	64'996'616.82	2.10	76'781'724.78	-11'785'107.96
Immeubles occupés de manière prépondérante par un employeur	80'091'955.00	2.50	70'814'836.00	9'277'119.00

* Tous les prêts hypothécaires aux employeurs ont une échéance au 31.12.

Les 1.8 million de francs de cotisations à recevoir au 31.12.2013 sont principalement celles de décembre 2013, toutes payées au 31.01.2014 sauf deux montants payés le 06.02.2014 (CHF 577.10) et le 12.02.2014 (CHF 8'342.90).

Le montant des immeubles occupés de manière prépondérante par un employeur s'élève à CHF 80'091'955.-. L'augmentation s'explique par la différence de pourcentage de surfaces louées lorsque la quote-part de location de l'employeur a augmenté ou lorsque la part des immeubles passe au-dessus de 50% de taux d'occupation.

Compte tenu de la garantie des collectivités publiques, les dispositions particulières de l'OPP2 sont satisfaites (voir chapitres 6.2 et 6.3).

6.5.6 Obligations en francs suisses

Le détail des obligations en CHF se présente de la manière suivante :

	31.12.2013	31.12.2012	Evolution
Obligations suisses en CHF	72'587'037.00	60'454'062.00	12'132'975.00
Obligations étrangères en CHF	119'007'282.00	114'133'892.50	4'873'389.50
Total obligations en francs suisses	191'594'319.00	174'587'954.50	17'006'364.50

La banque mandatée pour la gestion de cette classe d'actifs gère essentiellement le mandat par des positions détenues "en direct". La Caisse ne détient pas de positions en fonds de placements au 31.12.2013.

Le mandat octroyé est géré de manière semi-active, sur la base de l'indice de référence SBI AAA-BBB. Le gérant a pour mission de gérer la durée⁴ et d'exclure certains secteurs d'investissements tels que l'armement et le nucléaire.

⁴ La durée d'un actif est la durée de vie moyenne des flux financiers pondérée par sa valeur actualisée. Plus la durée est élevée, plus le risque est grand en cas d'augmentation des taux d'intérêt.



Après la hausse des taux constatée à la fin du 1^{er} semestre, un apport de capital a été effectué. Malgré cela, vu l'incertitude quant à l'évolution des taux d'intérêt, les obligations en francs suisses sont restées sous-pondérées tout au long de l'exercice avec une moyenne de 6.08%. Une duration plus courte que celle de l'indice de référence a également prévalu.

6.5.7 Obligations étrangères en monnaies étrangères

Les obligations en monnaies étrangères sont gérées par deux mandataires, en gestion passive selon l'indice de référence Barclays Capital Global Aggregate (ex CH) composé d'obligations gouvernementales et d'entreprises. La couverture monétaire est effectuée par un mandataire chargé de couvrir les risques de change activement à hauteur de 80% selon des bornes tactiques définies au chapitre 6.5.3.

Au cours du 2^{ème} semestre, et seulement après la hausse significative enregistrée des taux d'intérêt, la Commission de placements a pris la décision d'augmenter progressivement l'exposition à cette classe d'actifs, qui reste toutefois sous-pondérée par rapport à l'objectif stratégique de 10%. La pondération moyenne des obligations en monnaies étrangères a été de 8.38% sur l'ensemble de l'année.

6.5.8 Actions suisses

La gestion des actions suisses est confiée principalement à quatre mandataires selon des styles différenciés par gérant entre gestion active et passive, sur la base de l'indice de référence SPI.

Les principales spécificités par mandat attribué sont les suivantes :

- un mandataire réalise une gestion active à 100%;
- un mandataire gère 85% des actions en gestion passive et 15% des actions en gestion active pour le segment des sociétés de petites et moyennes capitalisations;
- deux mandataires gèrent activement des fonds de placements collectifs en actions suisses.

A la suite d'une forte progression enregistrée en 2012, une légère réduction des actions suisses a été opérée par la Commission de placements au début du premier trimestre 2013 afin de réaliser les gains sur cours et de revenir au point neutre de l'objectif d'investissement. Au final, les actions suisses sont restées en ligne avec l'objectif stratégique, avec une pondération moyenne de 14.82% sur l'ensemble de l'année.

6.5.9 Actions étrangères

La gestion des actions étrangères est effectuée en fonction des différentes régions géographiques indiquées à l'actif du bilan. Une gestion "cœur-satellite"⁵ des actions étrangères est effectuée par la Commission de placements.

La gestion des actions étrangères reste confiée à cinq mandataires principaux. Les styles sont différenciés par mandataire entre gestion active et passive. Les indices MSCI par zone géographique sont utilisés comme indices de référence.

La majeure partie de la gestion des actions étrangères est effectuée auprès d'un mandataire en gestion passive qui couvre les régions Europe, Amérique du Nord et Asie hors Japon. Un second mandataire couvre l'Europe et l'Amérique du Nord, de manière active.

Deux mandats satellites sont confiés pour l'Europe et le Japon à un troisième mandataire sous la forme de fonds collectifs, gérés activement.

⁵ La gestion "cœur-satellite" signifie que la base ou la partie principale est gérée selon l'indice de référence (gestion "passive"), alors que les satellites suivent des styles de gestion (gestion "active").



Les marchés émergents sont gérés activement par deux mandataires dont les approches de gestion sont différentes, et ceci sous la forme de fonds collectifs.

A la suite d'une réduction sur les marchés émergents au début du premier semestre 2013, la Commission de placements a réajusté progressivement la sous-exposition en augmentant la pondération aux marchés émergents au cours du second semestre de l'année.

Concernant les actions européennes, la Commission de placements a progressivement réajusté le risque en comblant la sous-pondération par des achats réguliers.

A l'exception des ajustements tactiques décrits concernant les actions des marchés émergents, la gestion des actions étrangères est restée très proche de la pondération définie par l'indice de référence avec une exposition moyenne de 19.05% en ligne avec l'allocation stratégique.

6.5.10 Immeubles

Evolution de la valeur des immeubles du 01.01.2013 au 31.12.2013	Montants
Valeur comptable des immeubles au 01.01.2013	758'466'661.80
Acquisition d'immeubles (terrain rue des Bassets)	265'017.00
Vente d'immeubles (Fornachon 3, Peseux)	-399'360.00
Variation de la valeur des immeubles	2'362'044.59
Part de travaux portée en charge de l'exercice (non-activés)	-2'600'145.19
Montants des travaux sur les chantiers	17'708'702.55
Valeur des immeubles au 31.12.2013	775'802'920.75

Le résultat consolidé de la variation de la valeur des immeubles, qui s'élève à CHF 2'362'044.59, comprend les paramètres suivants :

- abaissement du taux de capitalisation de quelques immeubles suite à des travaux à plus-value (isolations périphériques, pose de nouvelles fenêtres, etc.);
- augmentation du taux de capitalisation de quelques immeubles suite à des risques décelés, ceci en termes d'augmentation potentielle de vacants, d'aggravation du degré de vétusté ou encore de caractéristiques spécifiques liées à l'utilisation d'un bâtiment;
- évolution positive des rentrées locatives, avec notamment la mise en exploitation du bâtiment A des Cadolles à Neuchâtel;
- pertes locatives comptabilisées sur quelques immeubles subventionnés suite à l'échéance d'une partie des subventions et des mutations de locataires (régime des quatre quarts⁶).

Le portefeuille de la Caisse comporte actuellement 226 biens immobiliers, dont 20 sont subventionnés, et 11 terrains. Le taux de capitalisation moyen de l'ensemble du parc s'élève à 7.14%. Ce taux décrit une approche prudente de la méthode de valorisation du patrimoine immobilier. Il exprime parallèlement l'image d'un parc nécessitant un besoin de rénovations impliquant des investissements lourds.

⁶ L'introduction du régime des quatre quarts vise à atténuer temporairement les effets engendrés par l'extinction des subventions. L'aide financière aux locataires est répartie à raison de ¼ à charge de l'Etat de Neuchâtel, ¼ à charge de la Commune, ¼ à charge du propriétaire. Le ¼ restant demeure à charge des locataires.



Les chantiers importants suivants sont en cours au 31.12.2013 :

Immeubles concernés	Travaux effectués	Etat
Cadolles bâtiment A, Neuchâtel	Construction	Terminé
Cadolles bâtiment B, Neuchâtel	Construction	En cours
Degas, La Chaux-de-Fonds	Construction	En cours
Caselle 2-4, Neuchâtel	Rénovation complète	Terminé
Gare 15, Peseux	Rénovation complète	En cours
Boucle de Cydalise 19-21-23, La Chaux-de-Fonds	Rénovation complète	Terminé

Deux exemples de rénovation complète :

Immeuble Caselle 2-4, à Neuchâtel

Avant travaux



Après travaux



Immeuble Gare 15, à Peseux

Avant travaux



Après travaux



6.5.11 Placements immobiliers indirects

La gestion des placements immobiliers indirects reste confiée à un mandataire spécialisé dans la gestion active de cette classe d'actifs. La gestion est effectuée activement entre des fondations immobilières, des fonds de placements immobiliers et des sociétés immobilières. L'investissement correspond à l'objectif stratégique de la Caisse.

La gestion des placements immobiliers indirects étrangers est répartie entre deux fonds de placements distincts, dont l'un est couvert à hauteur de 85% contre les risques de change. Cette classe d'actifs reste sous-pondérée par rapport à l'objectif stratégique.

6.5.12 Placements alternatifs

Dans la classe d'actifs des placements alternatifs, la Caisse gère de manière distincte les Hedge funds, le Private Equity et les matières premières.

Les Hedge funds sont gérés par des mandats dédiés auprès de trois mandataires différents dans le but de générer à long terme des rendements absolus positifs, tout en maintenant une faible corrélation avec les catégories d'actifs traditionnels. En raison notamment d'un style de gestion spécifique dont l'absence de résultats était trop significative, ainsi que par la présence de nouveaux risques sur la gestion d'une plateforme de comptes gérés et l'absence de résultats probants, la Commission de placements a pris la décision de résilier l'un des mandats dédiés avant la fin du 2^{ème} semestre.

La classe d'actifs Private Equity est gérée principalement par un mandataire spécialisé. Le programme de déploiement du capital est en cours et se poursuivra durant les 24 prochains mois afin d'atteindre l'objectif stratégique prévu à long terme pour la gestion de cette classe d'actifs. Au 31.12.2013, l'allocation reste en-dessous de l'objectif stratégique de 2%.

La Caisse détient également deux positions dans du Private Equity régional (voir chapitre 6.7).

Quant aux matières premières, elles étaient réparties de la manière suivante :

- fonds de fonds, dont l'objectif est de réduire la volatilité, tout en diversifiant les risques, et d'assurer une protection contre l'inflation;
- position en or gérée par un tracker⁷ avec une réplication physique intégrale. Le but initial était de couvrir les divers paliers des risques observés au sujet des fondamentaux économiques et les implications des interventions des banques centrales.

Au cours du 2^{ème} semestre, la Caisse a pris la décision de réduire son positionnement dans le domaine des matières premières, afin de réinvestir dans les principales classes d'actifs de la stratégie. Une réduction systématique de l'exposition en or a été effectuée progressivement en vue de sa suppression totale à l'horizon de 2015. Quant au fonds de fonds, la Caisse a eu l'opportunité de préserver ses intérêts en regroupant les positions détenues dans le fonds de fonds auprès du fonds dédié géré par le même mandataire.

6.6 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Les opérations à terme ouvertes au 31.12.2013 sont mentionnées au chapitre 6.5.3 et sont intégralement couvertes conformément aux dispositions de l'art. 56a OPP2.

⁷ Les trackers ou les ETF (Exchange Traded Funds) sont des fonds indiciels cotés en bourse.



6.7 Autres engagements

Pour la classe d'actifs Private Equity, les souscriptions effectives (appels de capitaux) interviennent au fur et à mesure des nouveaux investissements réalisés par les mandataires de la Caisse.

En application de ce principe, les engagements restant à libérer après la date de clôture du 31.12.2013 sont de CHF 70'100.- pour Renaissance Technologies 2 (RT2) et de CHF 1'105'080.75 pour Renaissance Technologies 3 (RT3). Les autres engagements en Private Equity restant à libérer pour l'investissement dans le fonds mentionné au chapitre 6.5.12, après la date de clôture au 31.12.2013, sont de EUR 32'117'943.-.

Dans le cadre des contrats de construction/rénovation en cours, les montants engagés au 31.12.2013 sont les suivants :

Contrats de construction/rénovation en cours	31.12.2013
Les Cadolles, Neuchâtel	3'288'348.76
Degas (Abraham-Robert 65-67), La Chaux-de-Fonds	1'297'389.40
Gare 15, Peseux	322'197.15
Total engagé au 31.12.2013	4'907'935.31

6.8 Prêts de titres (Securities lending)

prévoyance.ne a conclu un contrat de prêts de titres avec le Credit Suisse. Au 31.12.2013, le total des titres prêtés ne s'élevait qu'à CHF 14'635'848.-. Ce contrat prévoit des garanties collatérales selon les nouvelles prescriptions édictées par la FINMA (Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers).

6.9 Explications du résultat net des placements

Selon les comptes, le résultat net des placements pour l'exercice 2013 se présente, en francs suisses, de la manière suivante :

Résultat net	31.12.2013	31.12.2012
Liquidités	- 1'008'067.91	- 101'957.01
Créances à court terme	13'327'962.62	- 2'136'047.44
Obligations en francs suisses	- 198'693.04	7'646'044.47
Obligations en monnaies étrangères	- 14'687'358.31	6'325'359.47
Actions de sociétés suisses	96'989'454.30	56'820'396.99
Actions de sociétés étrangères	90'468'301.90	65'450'583.63
Prêts hypothécaires aux assurés	1'494'501.30	2'044'467.25
Prêts hypothécaires aux sociétés	376'899.40	527'907.35
Prêts aux débiteurs non affiliés	84'149.55	94'416.95
Placements auprès des employeurs	2'540'579.59	2'934'292.71
Immeubles	31'903'783.54	25'656'377.89
Placements immobiliers indirects suisses	- 46'879.82	4'526'312.64
Placements immobiliers indirects étrangers	1'130'036.27	1'480'506.47
Placements alternatifs	- 13'354'563.65	- 3'654'457.20
Total du résultat des placements	209'020'105.74	167'614'204.17
Frais sur titres, droits de garde et frais indirects TER	- 13'782'778.09	- 3'025'026.23
Frais de gestion de fortune - immobilier direct	- 2'785'123.84	n.a
Frais d'administration de la fortune	- 1'420'057.58	- 1'051'492.46
Frais d'administration (hors fortune)	- 4'009'353.72	- 3'573'930.89
Total des frais*	- 21'997'313.23	- 7'650'449.58
Total du résultat net des placements, après déduction des frais	187'022'792.51	159'963'754.59

* Voir les commentaires sur les frais aux chapitres 6.9.8, 6.10 et 7.8.



Le résultat net des placements 2013 est positif. Il est en grande partie dû aux gains enregistrés sur les actions suisses et étrangères, avec quelques différences selon les régions géographiques. Les résultats sont plus nuancés sur les valeurs de rendements, telles que les obligations, les prêts ou l'immobilier, plus sensibles à l'évolution des taux. L'immobilier direct et indirect étranger apporte une contribution positive, alors que l'immobilier suisse indirect termine l'année dans le rouge, tout comme les obligations. La couverture monétaire sur les obligations en monnaies étrangères a permis de limiter la baisse et d'améliorer sensiblement le résultat sur des marchés comme celui des Etats-Unis ou du Japon par exemple. Par contre, elle a neutralisé et réduit quelque peu les effets de la hausse de l'Euro contre CHF.

Pour l'année 2013, la performance brute des placements, calculée par le Global custodian selon la méthode TWR⁸ s'élève à 6.75% (6.09%⁹ en 2012). Après déduction des frais d'administration de 0.30%¹⁰ (0.27% en 2012), la performance nette de la Caisse est de 6.45% (5.63% en 2012).

La performance globale de l'indice de référence ("composite") s'élève à 8.33% pour l'année 2013 (8.99% en 2012). Il convient de préciser deux éléments :

- la comparaison de la gestion de la fortune de la Caisse avec les indices connaît certaines limites car les mandataires, dans certaines classes d'actifs, peuvent dévier du mode de gestion de l'indice selon des marges définies;
- l'indice "composite" est calculé comme si la gestion était en tout temps calquée sur la stratégie. Du point de vue global, l'écart entre la performance de la Caisse et celle de l'indice de référence composite s'explique principalement par des déviations temporaires telles que la sous-pondération des actions étrangères, principalement la région européenne durant le premier semestre ou la surpondération de l'or dans la classe d'actifs des matières premières. En revanche, la sous-pondération des obligations suisses et étrangères a permis de limiter les pertes dans ces catégories de placement. La pondération moyenne des actions étrangères était de 19.05% pour 2013, ce qui représente un écart de 1.00% par rapport à l'objectif stratégique, alors que la volatilité de l'or a pesé sur les résultats avec une exposition moyenne de 2.59% en 2013. Les liquidités n'ont que très peu d'impact.

⁸ TWR (Time Weighted Return) est le rendement pondéré dans le temps, indépendamment des apports et retraits; il correspond dans son principe, à la moyenne géométrique des différents rendements par période.

⁹ Le rendement comptable en 2012 était de 5.90%. La différenciation entre le taux de rendement comptable et le taux de performance ne se fait plus dès 2013, selon chapitre 4.3.

¹⁰ Les frais d'administration ne contiennent pas les frais TER liés aux titres et les frais de gestion de l'immobilier direct puisqu'ils sont déjà pris en compte dans le calcul de la performance exprimée ci-avant.



Le détail par classe d'actifs, selon le montant investi, de la performance de la Caisse se présente comme suit pour l'exercice 2013 :

	Performance 2013 (en %)	Indice de référence	Performance 2013 de l'indice
Liquidités	-0.09	CGBI CHF 3M Euro Dep.	-0.15
Débiteurs et créances à court terme	n.a. ¹¹		n.a
Prêts aux communes et sociétés affiliées	4.04	Rendement constant	3.00
Prêts aux débiteurs non affiliés	4.25	Rendement constant	3.00
Prêts hypothécaires aux assurés	2.51	Rendement constant	2.25
Prêts hypothécaires aux sociétés	2.28	Rendement constant	2.35
Total prêts, débit. et créances court terme	3.20	3.00 %	2.61
Obligations en francs suisses	-0.11	SBI AAA-BBB	-1.30
Obligations en monnaies étrangères ²⁾	-2.49	Barclays Global Aggr. ²⁾	-1.52
Actions suisses	24.47	SPI	24.60
Actions Europe sans CH ²⁾	21.55	MSCI EMU ex CH	23.68
Actions Amérique du Nord ²⁾	29.29	MSCI North America	26.68
Actions Asie (sans Japon) ²⁾	1.58	MSCI AC Asia Pacific	0.47
Actions Japon ²⁾	35.49	MSCI Japan	23.55
Actions marchés émergents	-7.09	MSCI Emerging Market	-5.37
Actions mixtes/convertibles ²⁾	9.66	UBS Global Focus Convert. ³⁾	9.62
Actions étrangères ²⁾	19.48		19.33
Immeubles	3.84	Taux d'intérêt technique	4.00
Placements immobiliers indirects suisses	-0.44	SXI Real Estate Fund	-2.77
Immobilier suisse	3.48		3.42
Immobilier indirect à l'étranger ²⁾	6.30	FTSE EPRA/NAREIT Global	-0.67
Hedge Funds ¹⁾	1.63	HFRX Global Hedge Fund ¹⁾	6.10
Private Equity ¹⁾	8.14	CB World +3% p.a.	26.77
Matières premières ¹⁾	-23.20	DJ-UBS Commodity Index ¹⁾	-9.88
Placements alternatifs	-1.30		6.75
Total des placements	6.75		8.33

1) Intégralement couvert contre CHF.

2) Partiellement couvert contre CHF.

3) Indice de référence utilisé par le gérant du fonds.

Le détail des performances par classe d'actifs est expliqué dans les sous-chapitres ci-après.

A part l'effet lié à la couverture monétaire, la Caisse a réalisé, pour la plupart des classes d'actifs et sur les montants investis, une performance en ligne avec les indices de référence. Dans le domaine des placements alternatifs, il peut être souligné que le fonds de fonds en matières premières a particulièrement bien résisté en affichant une performance positive. Seule la contribution négative des placements en or pèse au final sur la classe d'actifs.

En 2013, la couverture monétaire a permis d'améliorer sensiblement la performance des obligations étrangères en monnaies étrangères dont le niveau moyen de couverture était de 75%. C'est également le cas pour la part de 46% des actions étrangères couvertes contre les risques de change. Les actions des marchés émergents, non couvertes contre les risques de change, ont été sensibles à la baisse des devises des pays en voie de développement contre le USD.

¹¹ Non applicable.



Concernant l'immobilier direct, sa contribution à la performance a été très favorable. Cependant, la Caisse constate que le rythme nécessaire et la planification des rénovations influencent de manière prépondérante le rendement des immeubles à court et moyen termes, en fonction des travaux pouvant être réellement entrepris.

6.9.1 Liquidités

Liquidités	2013
Performance *	-0.09%
Performance de l'indice	-0.15%
Rendement comptable en CHF	-1'008'067.91

* Non compris les éventuels bénéfices/pertes sur la conversion en CHF des liquidités en monnaies étrangères.

Le poste des liquidités regroupe l'ensemble des comptes ouverts en francs suisses et en monnaies étrangères. La performance de cette classe d'actifs est impactée négativement par la volatilité et l'évolution des devises, notamment le USD, sur les comptes libellés en monnaies étrangères.

En effet, les liquidités en monnaies étrangères ne sont pas intégralement couvertes contre les risques de change, raison pour laquelle la performance est étroitement liée aux fluctuations de change en cours d'année.

La rémunération moyenne sur les comptes libellés en CHF a été de l'ordre de 0.05% sur l'ensemble de l'année 2013. Les taux d'intérêt restant à des niveaux exceptionnellement bas, seuls les comptes en monnaies étrangères influencent le résultat.

6.9.2 Créances à court terme et couverture monétaire

Le rendement des créances à court terme est resté proche de zéro en raison de l'environnement des taux d'intérêt toujours très faibles en 2013.

En ce qui concerne la couverture monétaire, les devises ont fortement subi les aléas des politiques monétaires menées par les banques centrales en 2013. Cette année a été très certainement marquée par les annonces successives de la Banque centrale américaine relatives, d'une part, à la réduction du rythme des achats obligatoires et, d'autre part, aux indications prospectives sur l'évolution des taux d'intérêt. Dans ce contexte, les devises ont enregistré des mouvements très volatils à l'instar du dollar dont le cours a fluctué entre 0.9839 et 0.8850 USD/CHF, amplitude qui témoigne du degré d'impact que peuvent avoir les interventions publiques sur les devises.

Le marché des changes a été très mouvementé. En effet, le plan de relance massif introduit par le premier ministre japonais, la politique monétaire de la Banque centrale d'Angleterre à l'image de celle des États-Unis ou encore, les discours "apaisants" de la Banque centrale européenne sont autant de facteurs qui viennent augmenter la volatilité des principales devises mondiales.

Comme indiqué au chapitre 6.5.3, ce poste comprend surtout les opérations de couverture monétaire.

La couverture monétaire pour la partie obligations étrangères en monnaies étrangères, a permis d'enregistrer une performance de 3.53%, celle des actions étrangères a été de 0.95%.

Les frais indirects TER du marché monétaire représentent un montant de CHF 135'550.61.



6.9.3 Prêts hypothécaires et prêts contre reconnaissance de dette

Prêts hyp. et contre reconnaissance de dette	2013
Performance*	3.20% ¹⁾
Performance de l'indice	2.61% ¹⁾
Rendement sur prêts hypothécaires aux assurés	1'494'501.30
Rendement sur prêts hypothécaires aux sociétés	376'899.40
Rendement sur prêts aux débiteurs non affiliés	84'149.55
Rendement s/placements auprès des employeurs	2'540'579.59
Rendement comptable sur prêts	4'496'129.84

* Calculée sur la somme moyenne des prêts, établie à la fin de chaque trimestre.

¹⁾ Détails dans le tableau du chapitre 6.9.

Dans un environnement de taux d'intérêt toujours bas et malgré la mise en œuvre de la nouvelle politique des taux d'intérêt, la performance et les rendements de cette classe d'actifs sont pour l'instant restés stables par rapport à l'exercice précédent. La Caisse constate une stabilisation du volume des affaires hypothécaires en faveur d'établissements financiers offrant des taux plus attractifs par rapport à l'érosion de 2012.

6.9.4 Obligations en francs suisses

Obligations en francs suisses	2013
Performance	-0.11%
Performance de l'indice (SBI AAA-BBB)	-1.30%
Rendement comptable en CHF	-198'693.04

L'année 2013 a été mouvementée pour le marché obligataire suisse, sous l'influence directe d'annonces et de décisions de politiques monétaires des principaux pays industrialisés dont les Etats-Unis. Les rendements des emprunts à 10 ans de la Confédération sont ainsi passés de 0.55% à 1.12% en moins de deux mois, pour finir l'année pratiquement sur les mêmes niveaux. Ce mouvement de hausse des taux traduit par une baisse des prix des obligations a, pour la première fois en 5 ans, généré un rendement total négatif.

Le portefeuille obligataire suisse de la Caisse, diversifié aussi bien sur des emprunts gouvernementaux que sur des emprunts d'entreprises, a relativement bien résisté à cette dynamique puisqu'il affiche une performance de -0.11%, alors que l'indice de référence a lui cédé -1.30%. L'écart de performance entre les investissements détenus et l'indice s'explique par une exposition réduite aux emprunts de la Confédération, une gestion active de la durée légèrement plus faible que celle de l'indice, ainsi que par le choix des émetteurs.

6.9.5 Obligations en monnaies étrangères

Obligations en monnaies étrangères	2013
Performance (selon niveau tactique du hedge)	-2.49%
Performance de l'indice (Barclays Global Aggr. hedgé à 100%)	-1.52%
Rendement comptable en francs	-14'687'358.31

L'année 2013 a été mouvementée pour le marché obligataire étranger. Le Président de la Réserve Fédérale américaine (la Fed) annonçait en mai sa volonté de réduire le rythme d'achat d'obligations gouvernementales et autres obligations garanties par des prêts hypothécaires (MBS). Cette déclaration d'intention, et non pas d'action puisque la mesure n'a pas été activée à ce moment, a eu un impact immédiat sur les rendements des taux d'emprunt de la majorité des pays développés, à l'exception des pays de la périphérie européenne.



Les rendements des emprunts à 10 ans des Etats-Unis sont ainsi passés de 1.63% à 2.70% en moins de deux mois, pour finir l'année pratiquement sur ce dernier niveau. Ce mouvement de hausse des taux a généré une baisse immédiate du prix des obligations et a, pour la première fois en 5 ans, généré un rendement total négatif de -5.92% sur l'année (total return).

Les résultats affichés par les mandataires pour la gestion des obligations en monnaies étrangères de la Caisse sont totalement en ligne avec l'indice de référence sans prendre en considération les effets de couverture monétaire.

Au final, en prenant en compte la couverture monétaire, cette classe d'actifs affiche une performance de -2.49%, avec un niveau de couverture monétaire de l'ordre de 75% sur l'ensemble de l'année. L'indice de référence de la Caisse, qui est couvert contre les risques de change systématiquement à 80%, a cédé -1.52%¹². Sans couverture monétaire, la performance des obligations en monnaies étrangères aurait été de -5.54% et totalement en ligne avec l'indice de référence non-couvert.

L'écart de performance entre celui de la Caisse et l'indice de référence s'explique donc par une exposition de la Caisse au risque monétaire supérieure à l'indice, notamment influencée par la baisse du dollar US face au franc suisse.

6.9.6 Actions suisses

Actions suisses	2013
Performance	24.47%
Performance de l'indice (SPI)	24.60%
Rendement comptable en francs y compris TER	96'989'454.30
Frais indirects TER	-215'549.58
Rendement comptable en francs	96'773'904.72

L'année 2013 a bien commencé et affichait une progression de près de 22% à mi-mai. Mais à l'instar des obligations, les actions, en général, ont souffert des déclarations d'intention de réduction des masses monétaires et ont été influencées par la hausse des taux. Entre le 22 mai et le 24 juin, le marché suisse a perdu plus de la moitié du terrain acquis en cinq mois et demi.

Les banques centrales sont ensuite très vite intervenues ce qui a permis au marché des actions suisses de repartir à la hausse pour terminer l'année sur une performance très positive (de 24.60% pour le SPI et de 27.60% pour le segment des petites et moyennes capitalisations boursières).

Concernant le portefeuille actions suisses de la Caisse, la performance de 24.47% est en ligne avec l'indice SPI. Les mandataires affichent des résultats compris entre 23.42% et 25.50%.

¹² L'indice Barclays Capital Global Aggregate hedgé à 80.00% est couvert de manière mécanique sur les 24 devises le composant alors que le mandat de la Caisse est couvert en moyenne à 75.00% sur les 4 devises principales selon une méthodologie différente.



6.9.7 Actions étrangères

Actions étrangères	2013
Performance	19.48% ¹⁾
Performance de l'indice (MSCI selon région)	19.33% ¹⁾
Rendement comptable en francs y compris TER	90'468'301.90
Frais indirects TER	-1'506'780.06
Rendement comptable en francs	88'961'521.84

¹⁾ Détails dans le tableau du chapitre 6.9.

Le marché des actions a été la classe d'actifs qui a le mieux performé en 2013 (ceci grâce aux moyens extraordinaires que les banques centrales se sont donnés afin de contenir la perception du risque). Les bourses des pays développés se sont appréciées, dans leur monnaie respective, entre 17% et 25% en Europe, d'environ 30% aux Etats-Unis et de plus de 50% au Japon. Ces performances, une fois traduites en francs suisses, s'homogénéisent pour terminer l'année en ligne avec les performances du marché suisse, soit entre 20% et 25% en moyenne.

Par contre, le déroulement n'a pas été aussi positif dans les marchés émergents qui ont subi de plein fouet une sortie de capitaux massive à la suite des déclarations des banques centrales au mois de mai. Cette tendance ne s'est pas totalement inversée par la suite et a créé de grandes tensions politiques et sociales dans ces pays.

La situation consolidée des portefeuilles en actions étrangères montre une excellente performance de 19.48%. En comparaison, l'indice de référence se situe à 19.33%. A relever que les effets de la couverture monétaire améliorent encore légèrement la performance consolidée.

Le niveau de couverture monétaire appliqué pour les actions étrangères est de l'ordre de 46%, ce qui a été très bénéfique par exemple pour le marché japonais. En 2013, cela a permis d'améliorer la performance des actions japonaises de 10%. Inversement, la couverture monétaire sur l'EUR a retranché un peu de valeur par rapport à l'appréciation de l'EUR contre CHF.

Il peut être relevé que la performance des mandataires sélectionnés est satisfaisante par rapport aux indices correspondants.

6.9.8 Immeubles

Placements immobiliers directs suisses	2013
Performance	3.84%
Performance de l'indice (espérance de rendement)	4.00%
Rendement comptable en francs y compris frais de gestion	31'903'783.54
Frais de gestion	-2'785'123.84
Rendement comptable en francs	29'118'659.70

Globalement, le résultat d'exploitation des immeubles présente un résultat similaire à l'exercice 2012. La Caisse poursuit de manière attentive son effort de rénovation des appartements. Parallèlement, les loyers continuent d'être adaptés en conséquence, ceci offrant à la Caisse une marge de progression qui devrait s'accroître ces prochaines années. D'autre part, différents travaux de mises aux normes sont entrepris, principalement au niveau de l'électricité, du changement d'ascenseurs et du remplacement des agents énergétiques.



Le détail des revenus et charges des immeubles se présente de la manière suivante :

	2013	2012
Loyers encaissés	49'451'675.81	49'404'555.16
Travaux rénovation immeubles	-2'536'814.83	-2'179'544.00
Travaux rénovation objets loués	-2'779'077.75	-3'414'612.60
Frais d'entretien immeubles	-3'402'460.81	-3'362'551.05
Frais d'entretien objets loués	-3'485'659.68	-3'173'726.12
Honoraires gérances	-2'699'227.84	-2'602'492.88
Frais de poursuites	-34'412.89	-10'228.72
Frais de relocation	-19'682.44	-31'005.57
Impôts	-1'443'607.30	-1'516'308.05
Frais à la charge du propriétaire *	-2'309'011.17	-2'685'104.78
Assurances	-622'539.80	-627'302.18
Résultat d'exploitation des immeubles	30'119'181.30	29'801'679.21
Prise en charge part sur travaux de rénovation d'immeubles et constructions	-2'600'145.19	-4'315'726.52
Charges/recettes sur ventes/acquisitions immobilières **	444'744.00	388'382.50
Ajustement valeur immeuble ***	2'362'515.59	-217'957.30
Constitution d'une provision sur immeuble	-1'207'636.00	0.00
Résultat hors exploitation des immeubles	-1'000'521.60	-4'145'301.32
Total du résultat des immeubles	29'118'659.70	25'656'377.89
Frais de gestion de l'immobilier direct	2'785'123.84	n.a. ¹³
Total du résultat des immeubles yc frais de gestion	31'903'783.54	25'656'377.89

* Dont salaires des concierges, consommation d'eau, frais d'électricité, gaz, pertes sur chauffage, frais de communication, etc

** Dont CHF 85'896.- d'impôts sur gains immobiliers. Ce montant, additionné aux honoraires gérances, donne le montant total des frais de gestion de l'immobilier direct mentionnés au chapitre 6.10.

*** Y compris produit de CHF 471.- suite au versement d'une subvention ECAP pour Pont 25.

Le résultat hors exploitation des immeubles présente quant à lui un grand différentiel par rapport à 2012. Le poste "prise en charge part sur travaux de rénovation d'immeubles et constructions" peut varier d'un exercice à l'autre, principalement en raison du nombre de chantiers entrepris et de l'importance de ces derniers. Durant les chantiers, les variations entre le coût des travaux et la valeur de l'immeuble sont amorties pour les rénovations en fonction de la durée du chantier et sur 5 ans pour les immeubles nouvellement construits. Le poste "Ajustement de la valeur des immeubles" exprime la différence comptable de la valeur des immeubles entre deux exercices. L'évolution positive de ce poste provient essentiellement de l'évolution de la valeur des immeubles (voir chapitre 6.5.10).

Une provision s'élevant à CHF 1'207'636.- a été constituée sur un immeuble spécifique suite à une expertise externe. Cette provision s'avère nécessaire en raison de l'état de vétusté élevé de cet immeuble (voir chapitre 7.4).

L'augmentation des honoraires se justifie par la hausse des rentrées locatives et par les honoraires facturés sur les travaux de réfection supervisés par les gérances et par la mise en exploitation de bâtiments nouvellement construits.

Le suivi des vacants est une priorité pour l'administration de la Caisse. Le taux de vacance du parc s'élève à 1.74%.

¹³ Non applicable.



6.9.9 Placements immobiliers indirects

Placements immobiliers indirects suisses	2013
Performance	-0.44%
Performance de l'indice (SXI Real Estate fund*)	-2.77%
Rendement comptable en francs y compris TER	-46'879.82
Frais indirects TER	-371'273.58
Rendement comptable en francs	-418'153.40

* L'indice SXI Real Estate fund ne comporte pas de fondations immobilières.

Cette classe d'actifs a été particulièrement sensible à la hausse des taux "sans risque" en référence aux obligations de la Confédération, puisque le différentiel de rendement entre les taux et le dividende servi par les placements immobiliers indirects est une partie intégrante de la valorisation de cette classe d'actifs. L'autre composante de prix est l'agio¹⁴ (prime de risque). Ce dernier a également été mis sous pression et s'est retrouvé en-dessous de sa moyenne historique à un niveau moyen de 14.3% à fin 2013.

Les fonds immobiliers suisses terminent l'année sur une performance en baisse de -2.77%, tout comme le secteur des sociétés immobilières, en baisse de -6.88%. Par contre, les fondations immobilières, qui n'incorporent pas d'agio dans leur valorisation, ont bénéficié du rendement du dividende et de la revalorisation de leur parc qui leur a permis d'afficher une performance positive de 5.73%.

Dans ce contexte, le résultat des placements effectués par la Caisse comprenant des fondations immobilières est meilleur que les indices de référence de cette classe d'actifs.

Placements immobiliers indirects étrangers	2013
Performance	6.30%
Performance de l'indice (FTSE EPRA/NAREIT Global)	-0.67%
Rendement comptable en francs y compris TER	1'130'036.27
Frais indirects TER	-37'307.97
Rendement comptable en francs	1'092'728.30

Une fois n'est pas coutume, l'immobilier étranger coté s'est vu fortement décorrélé aux marchés actions étrangères en affichant une performance légèrement négative sur l'année 2013. Alors que le Japon et le Royaume-Uni continuent à afficher les deux plus fortes progressions annuelles, les Etats-Unis et Hong-Kong glissent dans le bas du classement. Cette dynamique s'explique, entre autres, par des conditions de crédit sensiblement plus restrictives.

Malgré cette dynamique difficile, le résultat consolidé des placements a mieux résisté puisqu'il affiche une surperformance par rapport à l'indice de référence.

6.9.10 Placements alternatifs

Placements alternatifs	2013
Performance *	-1.30%
Performance de l'indice (indice composite alternatif)*	6.75%
Rendement comptable en francs y compris TER	-13'354'563.65
Frais indirects TER	-7'714'416.61
Rendement comptable en francs	-21'068'980.26

* Moyenne pondérée des trois sous-classes d'actifs.

La performance consolidée des placements alternatifs est inférieure à l'indice de référence, Elle est principalement impactée par le résultat négatif de l'or.

¹⁴ Plus-value existant entre la valeur nette d'inventaire et le prix de cotation d'un fonds immobilier.



Le détail des trois classes d'actifs distinctes est le suivant :

Hedge funds	2013
Performance	1.63%
Performance de l'indice (HFRX Equity Hedge Index hedgé contre CHF)	6.10%

En 2013, les performances individuelles des mandataires des Hedge funds sont positives pour les fonds dédiés et diversifiés en plusieurs stratégies. Elles s'échelonnent entre 4.46% et 5.97% mais restent toutefois en retrait par rapport à l'indice de référence. Par contre, le mandataire dont le modèle de gestion est dévolu à des stratégies spécifiques en lien avec les tendances macroéconomiques, n'a pas présenté de résultats satisfaisants (-5.53%). La décision de résilier le mandat a été prise.

Comparativement à l'indice de référence en fin de période, le résultat consolidé de la classe d'actifs Hedge funds est également légèrement biaisé en raison de la décision de regrouper le fonds de fonds de matières premières, au cours du 4^{ème} trimestre, au sein du fonds dédié aux Hedge funds (gestion par le même prestataire).

Private Equity	2013
Performance	8.14%
Performance de l'indice (CB World + 3% p.a.)	26.77%

La performance moyenne enregistrée sur la classe d'actifs Private Equity peut être considérée comme satisfaisante par rapport à un indice difficilement représentatif d'un marché non coté¹⁵. Le programme d'investissement lancé fin 2012, ainsi que les deux précédents programmes régionaux dans lesquels la Caisse est engagée de longue date, présentent des performances correctes. Seules quelques positions reçues au moment de la fusion sont encore en cours de liquidation pour des montants de faible importance.

Matières premières	2013
Performance	-23.20%
Performance de l'indice (DJ-UBS Commodity Index hedgé contre CHF)	-9.88%

2013 est loin d'être l'année des matières premières, avec l'énergie comme unique vecteur de performance. Tant les métaux industriels que les denrées agricoles ont pesé sur la performance. La palme revient aux métaux précieux représentés notamment par l'or qui essuie une perte de près de 30% pour la première fois après 12 années consécutives de marché haussier. Force est de constater que cette matière première a fortement souffert de la "hausse contrôlée des taux" qui, couplée à quelques chiffres économiques, contribue à apaiser et encourager les investisseurs à rechercher davantage de risques dans d'autres classes d'actifs à l'instar des actions, dont la performance correspond d'ailleurs aux pertes de l'or.

La performance du fonds de fonds en matières premières, dont les positions ont été intégrées à la fin du 2^{ème} semestre dans le fonds dédié aux Hedge funds (voir ci-dessus) présente un résultat annualisé de 0.95% et a donc bien résisté par rapport à l'indice de référence -9.88%.

Par contre le portefeuille consolidé matières premières de la Caisse intègre la position en or et présente donc une performance de -23.20%, en retrait par rapport à l'indice, due principalement à la dépréciation et à la forte volatilité de l'or en 2013.

¹⁵ L'indice de référence de la Caisse est le MSCI World + 3%. En 2013, le marché mondial des actions cotées a particulièrement bien progressé en affichant 23.75% pour le MSCI World.



6.10 Explications des frais de gestion de la fortune

Détail des frais de gestion	2013	2012	Evolution
Frais de gestion	2'719'152.12	2'509'730.73	209'421.39
Frais de courtage	207'676.13	168'835.63	38'840.50
Frais de livraison	10'450.00	16'724.00	-6'274.00
Frais indirects TER	9'980'878.41	n.a ¹⁶	9'980'878.41
Rétrocessions	-280'182.15	-380'543.91	100'361.76
Droit de garde	0.00	0.00	0.00
Frais du Global custody	339'717.62	350'298.13	-10'580.51
Honoraires compta-titres	266'247.76	203'830.30	62'417.46
Registre du droit de timbre	558'108.30	172'139.85	385'968.45
Recettes prêt de titres (securities lending)	-19'270.10	-15'988.50	-3'281.60
Total des frais sur titres	13'782'778.09	3'025'026.23	10'757'751.86
Frais d'administration de la fortune ¹⁾	1'420'057.58	1'051'492.46	368'565.12
Frais de gestion - immobilier direct ²⁾	2'785'123.84	n.a	2'785'123.84
Total des frais de la fortune	17'987'959.51	4'076'518.69	13'911'440.82

1) Voir chapitre 7.8.

2) Voir chapitre 6.9.8.

En raison de l'augmentation de la fortune sous gestion, le poste des frais de gestion et celui des honoraires compta-titres sont en augmentation. Le poste honoraires compta-titres et de tiers comprend une rémunération en faveur de frais de consultants en ce qui concerne le conseil d'allocation tactique. Le nombre de transactions boursières en 2013 était plus élevé qu'en 2012, ce qui justifie l'augmentation des frais de courtage et du droit de timbre.

Taux de transparence en matière de frais

Détail des placements transparents	2013	En %
Placements collectifs transparents en matière de frais	1'985'796'133.00	63.14%
Autres actifs transparents	1'140'610'207.00	36.27%
Total des placements transparents en matière de frais	3'126'406'340.00	99.41%
Placements non transparents en matière de frais (selon détail ci-après)	18'677'454.00	0.59%
Total de l'actif	3'145'083'794.00	100.00%

Le pourcentage des frais de gestion de la fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation par rapport au total des placements transparents est de 0.58% (17'987'959.51 / 3'126'406'340.-).

Le taux de transparence en matière de frais s'élève à 99.41% au sens des directives de la CHS-PP D02/2013.

Les frais de gestion de la fortune des placements collectifs transparents en matière de frais sont indiqués conformément aux concepts de ratio des frais TER et apparaissent pour la première fois dans le compte d'exploitation en tant que frais de gestion de la fortune.

¹⁶ Non applicable.



Liste des placements non transparents

Code ISIN	Fournisseur	Nom du produit	Nb de parts	Valeur de marché en CHF	Statut	En % de la fortune
Fonds & similaires						
-	Belair (LUX) Sustainable Alternatives SRI Fund SICAV	Shs -SP 2 - Belair LS A SRI en liquidation	844.13	23'945.67	Non transparent	0.00
Hedge Funds						
LU0412214883	Dinvest SICAV - Total Return	Dinvest TR ACQ SP	1.10	9'398.00	Non transparent	0.00
XD0130632827	Syz Alternative Investments SPC	Syz Alt. Invmt - Mac A	212'500.00	18'364'250.00	Non transparent	0.58
CH0147951138	CACEIS (Switzerland) SA	Bonhôte Alternative - Multi-Performance (USD) Classe (CHF)	20.00	279'860.00	Non transparent	0.01
Total des placements non transparents				18'677'453.67		0.59

6.11 Explications relatives aux placements chez l'employeur et à la réserve de contribution de l'employeur

Les informations en lien avec ces thèmes se trouvent aux chapitres 5.7 et 6.5.5.

7 EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION

7.1 Débiteurs

	31.12.2013	31.12.2012	Evolution
Débiteurs prêts	213'542.70	973'429.65	-759'886.95
Impôt anticipé à récupérer sur titres	2'603'293.46	3'720'732.35	-1'117'438.89
Autres débiteurs assurance	191'405.96	415'638.35	-224'232.39
Débiteurs gérances immeubles	376'793.72	-4'839'627.43	5'216'421.15
Total des débiteurs	3'385'035.84	270'172.92	3'114'862.92

Les débiteurs prêts (hypothécaires et contre reconnaissance de dette) représentent des montants (intérêts et amortissements) qui ont été facturés en 2013 mais non encore payés au 31 décembre, avec pour la plupart, une échéance au 31.12.2013. Toutefois, la majorité de cette somme a été régularisée au 01.02.2014 et la dernière facture ouverte de CHF 4'231.75 a été payée le 07.03.2014.

La demande de récupération de l'impôt anticipé sur titres a été effectuée début 2014 par le Global custodian (Credit Suisse).



En 2012, le poste Autres débiteurs assurance tenait compte d'un montant de CHF 304'000.- représentant un rétroactif d'impôt à la source concernant des dossiers antérieurs à la fusion. La grande majorité des sommes dues a pu être récupérée au 31.12.2013, notamment par le biais de paiements par acomptes et d'une réduction viagère des rentes concernées. Les cas encore ouverts sont en cours d'être résolus.

En 2013, les débiteurs gérances immeubles se composent de douze comptes courants que la Caisse gère pour chacun de ses mandataires (treize comptes en 2012). Seuls deux comptes présentent un solde positif, alors que les dix autres font apparaître un solde en faveur des gérances. Jusqu'au 31.12.2012, le poste Débiteurs gérances immeubles était constitué de l'ensemble de ces comptes courants, que leur solde soit positif ou négatif. En 2013, et dans un souci d'une meilleure transparence, les comptes courants montrant un solde négatif ont été considérés comme des dettes et figurent à cet effet au chapitre 7.4 ci-après pour un montant de CHF 5'146'458.21. L'acompte habituel de CHF 66'635.- auprès de Viteos SA permettant d'éviter de multiples paiements durant l'exercice annuel figure également dans le solde de CHF 376'793.72.

7.2 Compte de régularisation d'actifs

	31.12.2013	31.12.2012	Evolution
Actifs transitoires assurance	0.00	166'989.50	-166'989.50
Actifs transitoires immeubles	227'692.50	27'524.40	200'168.10
Actifs transitoires prêts	1'008'694.93	1'192'637.99	-183'943.06
Actifs transitoires titres	1'954'512.34	2'078'150.47	-123'638.13
Autres actifs transitoires	14'064.40	1'543'058.72	-1'528'994.32
Total régularisation d'actifs	3'204'964.17	5'008'361.08	-1'803'396.91

Le solde 2012 du poste Actifs transitoires assurance (cotisations et honoraires impayés au 31.12.2012) a été totalement versé par l'employeur concerné le 26.04.2013.

Les actifs transitoires immeubles sont composés de quatre subventions à recevoir suite à des travaux de rénovations d'immeubles (CHF 162'769.-) ainsi que de deux montants en lien avec la faillite d'une ancienne société immobilière et qui ont pu être récupérés (CHF 64'923.50).

Le poste Actifs transitoires prêts comprend essentiellement les intérêts courus sur les prêts aux communes et sociétés affiliées, qui seront facturés en 2014.

Le poste Actifs transitoires titres comprend essentiellement les intérêts courus sur titres au 31.12.2013, qui représentent CHF 1'821'969.89.

Le montant de CHF 1'502'844.60 (capitaux de prévoyance d'un effectif d'assurés repris en fin d'année 2012) qui figurait dans les autres actifs transitoires en 2012 a été reçu le 28.01.2013.

7.3 Valeur de rachat assurance

	31.12.2013	31.12.2012	Evolution
Rachat assurances Swisslife	138'906.00	144'045.00	-5'139.00

Ce poste représente le solde actualisé au 31.12.2013 des polices d'assurance du personnel infirmier de l'ancien Hôpital Pourtalès transférées lors de leur affiliation au 01.01.1981. Il ne reste plus qu'un seul contrat ouvert qui arrivera à échéance en 2015. Ce poste sera ainsi soldé.



7.4 Dettes

	31.12.2013	31.12.2012	Evolution
Prestations de libre passage	24'391'010.40	22'992'210.04	1'398'800.36
Autres dettes assurance	2'348'185.63	3'047'802.49	-699'616.86
Autres dettes immeubles	6'654'094.21	0.00	6'654'094.21
Dettes hypothécaire	1'030'000.00	1'140'000.00	-110'000.00
Total des dettes	34'423'290.24	27'180'012.53	7'243'277.71

Le poste Autres dettes assurance se compose principalement de la provision de CHF 866'000.- concernant la prime au Fonds de garantie 2013 et de factures fournisseurs saisies en décembre 2013, mais payées début 2014, pour un montant d'environ CHF 816'000.-.

Les autres dettes immeubles comprennent les dix comptes courants présentant un solde en faveur des gérances selon chapitre 7.1 ci-dessus pour un montant total de CHF 5'146'458.21. Ce poste est également constitué d'une provision de CHF 1'507'636.- afin de tenir compte d'une part de la vétusté de l'un de nos immeubles (CHF 1'207'636.-) et d'autre part d'un impôt éventuel sur un gain immobilier obtenu lors de la vente d'un immeuble appartenant à l'une des trois anciennes caisses de pensions (CHF 300'000.-).

La dette hypothécaire relative à l'immeuble du Tir Fédéral 92 à Ecublens a été, comme chaque année, amortie de CHF 110'000.-.

7.5 Compte de régularisation de passifs

	31.12.2013	31.12.2012	Evolution
Passifs transitoires assurance	31'725'766.06	418'674.45	31'307'091.61
Passifs transitoires immeubles	0.00	45'492.40	-45'492.40
Passifs transitoires prêts	0.00	0.00	0.00
Passifs transitoires titres	533'770.05	177'850.15	355'919.90
Autres passifs transitoires	343'078.56	0.00	343'078.56
Total régularisation de passifs	32'602'614.67	642'017.00	31'960'597.67

Dans le cadre de la recapitalisation de prévoyance.ne, les employeurs ont dû verser ensemble, au 01.01.2014, un acompte de 270 millions de francs afin d'augmenter la fortune de la Caisse pour lui permettre de constituer une réserve de fluctuation de valeur. Plusieurs employeurs se sont acquittés de leur dû avant l'échéance, représentant un montant total de plus de CHF 31'500'000.-. Ce montant figure dans le poste Passifs transitoires assurance.

Le poste "passifs transitoires titres" de CHF 533'770.05 regroupe le droit de timbre du 4^{ème} trimestre, les frais de livraison du mois de décembre et les commissions de gestion du 4^{ème} trimestre.

Les autres passifs transitoires tiennent compte de plusieurs factures de nos mandataires payées en 2014 mais qui concernent l'exercice 2013.



7.6 Produits de l'assurance

	2013	2012	Evolution
Cotisations des assurés	98'115'092.40	96'975'193.10	1'139'899.30
Cotisations des employeurs	143'648'729.65	135'570'294.80	8'078'434.85
Total des cotisations	241'763'822.05	232'545'487.90	9'218'334.15
Rachats employeur pour retraites	100'224.00	795'852.00	-695'628.00
Rachats personnels	4'805'660.65	4'898'047.00	-92'386.35
Apports de libre passage	47'088'467.40	46'727'131.14	361'336.26
Remboursements divorce	649'062.00	423'201.05	225'860.95
Remboursements EPL	1'728'943.20	1'415'132.65	313'810.55
Total des apports/remboursements	54'372'357.25	54'259'363.84	112'993.41
Total des produits d'assurance	296'136'179.30	286'804'851.74	9'331'327.56

Comme mentionné au chapitre 3.2, les taux de cotisations ont augmenté en 2013, ce qui se reflète dans les comptes ci-dessus. Les taux de cotisations 2014, prévus selon le Règlement d'assurance de 2010, ont été avancés en 2013 par décision du Conseil d'administration.

Les postes Rachats et Remboursements (2^{ème} partie du tableau ci-avant) fluctuent d'une année à l'autre au gré de l'évolution de la situation des assurés; la Caisse n'a donc aucune maîtrise sur ces éléments.

Le plan d'assurance de la Caisse est équilibré, ce qui signifie que le financement prévu couvre entièrement les prestations versées annuellement. Si les objectifs de rendement se réalisent, le plan d'assurance devrait permettre d'améliorer, au fil des années, le taux de couverture.

Les cotisations peuvent également être présentées de manière détaillée comme suit :

Détail des cotisations 2013	Assurés	Employeurs	Total
Cotisations plan ordinaire*	88'300'751.15	129'276'845.20	217'577'596.35
Cotisations dispositions particulières PPP	4'476'555.95	6'542'270.00	11'018'825.95
Cotisations plan complémentaire médecins-cadres	266'242.05	266'242.05	532'484.10
Cotisations des assurés risques et en congé	58'929.15	2'502.55	61'431.70
Cotisations de rappel	5'013'746.20	7'566'504.60	12'580'250.80
Cotisations d'assainissement	-1'132.10	-5'634.75	-6'766.85
Total des cotisations	98'115'092.40	143'648'729.65	241'763'822.05

* Les taux de cotisations sont indiqués au chapitre 3.2.



7.7 Charges de l'assurance

Détail des rentes versées	2013	2012	Evolution
Rentes de vieillesse	158'189'720.00	152'421'490.70	5'768'229.30
Rentes pont-AVS temporaire *	11'945'462.65	13'115'197.45	-1'169'734.80
Rentes de survivants	31'992'622.40	31'733'587.65	259'034.75
Rentes d'invalidité	7'527'237.35	7'318'911.45	208'325.90
Rentes d'enfants de retraité	847'795.00	987'819.95	-140'024.95
Rentes d'enfants d'invalidité	569'733.05	548'880.35	20'852.70
Rentes d'orphelin	670'474.75	748'779.65	-78'304.90
Total des rentes	211'743'045.20	206'874'667.20	4'868'378.00
Détail des autres prestations versées	2013	2012	Evolution
Prestations de libre passage en cas de sortie	57'362'988.10	58'806'264.86	-1'443'276.76
Versements anticipés pour la propriété du logement	13'538'431.20	17'161'316.05	-3'622'884.85
Versements anticipés lors de divorces	3'651'096.15	4'516'898.85	-865'802.70
Versement de capitaux à la retraite *	10'379'663.40	9'852'214.76	527'448.64
Versement de capitaux en cas de décès *	311'369.25	203'796.65	107'572.60
Autres charges d'assurance *	152'705.35	569'792.62	-417'087.27
Autres recettes d'assurance *	-1'645'775.46	-2'167'000.94	521'225.48
Total des autres prestations versées	83'750'477.99	88'943'282.85	-5'192'804.86
Total des charges d'assurance	295'493'523.19	295'817'950.05	-324'426.86

* Le total de ces rubriques correspond au poste Autres prestations réglementaires mentionné dans le compte d'exploitation pour un montant de CHF 21'143'425.19.

La diminution du versement des rentes pont-AVS d'environ CHF 1'170'000.- s'explique notamment par le programme d'encouragement temporaire à la retraite anticipée de l'Etat de Neuchâtel. Les personnes concernées par ce programme sont nées entre le 01.01.1946 et le 31.08.1951. Ainsi, tous les assurés nés entre 1948 et 1949 ont atteint l'âge ordinaire AVS en 2013 et n'ont de ce fait plus bénéficié du pont-AVS de la Caisse. Au total, ce sont 219 rentes ponts-AVS qui ont été arrêtées en 2013.

Concernant les versements aux assurés (2^{ème} partie du tableau ci-avant), la remarque du chapitre 7.6 concernant les apports est également valable.

Le poste Autres recettes d'assurance contient principalement des prestations de libre passage reçues en retour suite à une invalidité reconnue par la Caisse, ainsi que les rentes versées dans le cadre du contrat Swisslife (voir chapitre 7.3).

7.8 Frais administratifs

	2013	2012	Evolution
Frais d'administration de la fortune	1'420'057.58	1'051'492.46	368'565.12
Frais d'administration (hors fortune)	4'009'353.72	3'573'930.89	435'422.83
Total des frais administratifs	5'429'411.30	4'625'423.35	803'987.95



Détail des frais administratifs	Fortune	Assurance	Total
Charges de personnel	962'053.14	2'858'337.57	3'820'390.71
Impression, envoi, papier	36'944.50	99'687.38	136'631.88
Locaux	93'140.20	165'760.85	258'901.05
Fonctionnement des organes	51'311.40	100'099.50	151'410.90
Informatique	82'921.35	245'725.95	328'647.30
Organe de révision	37'105.55	61'842.60	98'948.15
Autorité de surveillance	12'357.65	20'596.15	32'953.80
Expert en prévoyance professionnelle	0.00	179'833.00	179'833.00
Frais des consultants	82'369.10	131'516.73	213'885.83
Frais divers	7'784.41	4'787.10	12'571.51
Frais extraordinaires (acompte RFV)	159'003.00	265'005.00	424'008.00
Recettes diverses	-104'932.72	-123'838.11	-228'770.83
Total des frais administratifs	1'420'057.58	4'009'353.72	5'429'411.30

Les coûts de fonctionnement de gérance.ne figurent dans les comptes d'exploitation des immeubles, comme c'est le cas pour les autres gérances mandatées par la Caisse. Sont notamment compris dans ces coûts CHF 38'479.85 pour l'organe de révision, CHF 12'815.35 en faveur de l'Autorité de surveillance ainsi qu'un montant de CHF 164'892.- pour la part de prévoyance.ne à la constitution de la réserve de fluctuation de valeur au 01.01.2014.

En effet, les frais administratifs 2013 comprennent, sous le poste Frais extraordinaires, la part de prévoyance.ne à la réserve de fluctuation de valeur pour un montant total de CHF 588'900.-. (CHF 424'008.- + CHF 164'892.-). Dès l'exercice 2014 et sur la base des montants définitifs qui seront communiqués à tous les employeurs d'ici le 30.06.2014, prévoyance.ne constituera une provision pour sa participation à la contribution unique de 60 millions de francs exigible dès 2019, ainsi que pour le découvert résiduel qu'elle devra verser lors du passage à la primauté des cotisations, au plus tard en 2039.

Les charges de personnel ont également augmenté par rapport à 2012 en raison notamment d'un renforcement des compétences en ressources humaines. Le secteur dédié à l'information aux assurés a été renforcé suite aux nombreuses questions suscitées par la recapitalisation de la Caisse. Un poste a également été créé afin de lancer une modernisation du système de gestion électronique des documents (GED).

Sans tenir compte de la part à la réserve de fluctuation de valeur, le budget global 2013 voté par le Conseil d'administration a été respecté et les frais administratifs par assuré s'élèvent à CHF 192.-. La Caisse se trouve toujours en-dessous de la moyenne du coût par assuré des caisses de pensions publiques qui se monte à CHF 230.-¹⁷.

8 DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Durant l'année 2013, des contacts réguliers ont été entretenus avec l'Autorité de surveillance au sujet du plan de recapitalisation de la Caisse. Cet organe a validé le 11.11.2013 le plan de recapitalisation adopté par le Conseil d'administration. Elle a également pris connaissance de la politique d'information que la Caisse a menée envers ses assurés et employeurs à ce sujet.

Le 29.04.2014, l'Autorité de surveillance a confirmé à la Caisse que les comptes 2012 étaient en ordre.

¹⁷ Source : étude Swisscanto 2014 basée sur les données au 31.12.2013.



L'Autorité de surveillance a été régulièrement informée des modifications réglementaires validées par le Conseil d'administration durant l'année 2013 et elle suit également le dossier relatif à l'utilisation des réserves/provisions de l'ex-CPC figurant au passif du bilan de la Caisse. Au 31.12.2013, aucune décision à ce sujet n'a été reçue par la Caisse.

9 AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION FINANCIÈRE

9.1 Découvert / explication des mesures prises (art. 44 OPP2)

La Caisse présente au 31.12.2013 un découvert important calculé au chapitre 5.8. Afin d'améliorer la situation financière, des mesures ont été prises avec effet au 01.01.2014.

9.1.1 Processus de recapitalisation

Les précédents rapports de gestion expliquent, à leur point 9.1, l'historique du processus de recapitalisation.

Le terme de "recapitalisation" utilisé dans le présent rapport l'est de manière générale au sens des nouvelles dispositions LPP, à savoir l'exigence d'une recapitalisation à hauteur de 80% en 40 ans et d'un plan de financement qui permet d'assurer à long terme l'équilibre financier (art. 72a LPP). Il englobe l'ensemble des mesures visant à garantir la sécurité financière de la Caisse.

Le 23.01.2013, le Conseil d'Etat a remis son rapport au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi portant modification de la Loi instituant une Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub).

De mars à juin 2013, une Commission ad hoc du Grand Conseil a examiné le projet, étudié d'autres possibilités, et finalement, remis son rapport au Grand Conseil pour la session de juin 2013.

Le 26.06.2013, le Grand Conseil adoptait les modifications de la LCPFPub avec effet au 01.01.2014. Ces modifications donnaient le cadre au Conseil d'administration de prévoyance.ne afin d'adapter, avec effet à la même date, les dispositions réglementaires.

Courant de l'automne 2013, le Conseil d'administration a ainsi adapté les règlements suivants :

- Le Règlement d'assurance (plan de base)
- Le Règlement d'affiliation des employeurs
- La Convention-type d'affiliation
- Le Règlement sur la liquidation partielle
- Le Règlement sur les engagements de prévoyance
- Le Règlement sur le plan complémentaire des médecins-cadres
- Le Règlement d'organisation

Début 2014, suite aux négociations entre les trois employeurs concernés (Etat et Villes de La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel), les dispositions particulières pour les policiers, pompiers et pilotes (PPP) ont pu être validées par le Conseil d'administration, ce qui a conduit à une nouvelle adaptation du Règlement d'assurance.



9.1.2 Mesures de recapitalisation

Les mesures de recapitalisation peuvent être résumées comme suit :

- Augmentation de l'âge de la retraite de 62 à 64 ans, compte tenu d'un régime transitoire en deux phases. Au cours de la première phase de 2014 à 2018, les retraites à 63 ans sont garanties sans réduction de la rente pour anticipation d'un an de la retraite. Dès le 01.01.2019, si le chemin de recapitalisation respecte les objectifs fixés, la Caisse a pour objectif de reconduire des mesures transitoires pour la période de 2019 à 2023 selon des modalités à définir;
- Maintien du calcul des prestations sur la base de la moyenne des salaires dès 57 ans;
- Augmentation de la cotisation ordinaire de 2.5% des traitements (1.7% à charge des employeurs affiliés et 0.8% à charge des assurés). Pour les assurés, la cotisation ainsi que le rappel de cotisations sont échelonnés selon l'âge;
- Maintien de l'objectif d'indexer les rentes versées selon décision du Conseil d'administration. L'indexation est limitée à 50% de l'évolution de l'indice des prix à la consommation. Toutefois, sur la période 2014-2018, les rentes ne seront pas indexées, sous réserve de dispositions particulières du Conseil d'administration en cas de forte inflation et compte tenu des résultats financiers de la Caisse;
- Versement unique au 01.01.2014 d'un montant total de 270 millions de la part des employeurs affiliés, afin de doter la Caisse d'une réserve de fluctuation de valeur (RFV), dont le but est de sécuriser le chemin de croissance visé;
- Apport supplémentaire, au plus tôt le 01.01.2019, d'un montant total de 60 millions, destiné à renforcer la sécurité du chemin de croissance du taux de couverture, à rendre possible la prorogation de mesures transitoires et/ou à compenser en partie l'inflation en indexant éventuellement les rentes;
- Le passage à la primauté des cotisations deviendra effectif dès que le taux de couverture atteindra 80%, avec toutefois une échéance ultime au 01.01.2039. Le différentiel de couverture entre 80 et 100% sera financé à cette date par un versement des employeurs affiliés. L'Etat versera 100 millions au plus tard au 01.01.2039, y compris les intérêts;
- Augmentation de l'âge de la retraite de 60 à 61 ans pour les assurés bénéficiant des dispositions particulières PPP, avec un régime transitoire de 2014 à 2018 et augmentation globale de la cotisation de 1.3 point de pourcent à charge des assurés pour tenir compte du fait que l'augmentation de l'âge de la retraite est d'un an inférieure à celle prévue pour le plan ordinaire;
- Le plan complémentaire des médecins a également été adapté en conséquence notamment sur l'augmentation de l'âge de la retraite de 62 à 64 ans.

9.1.3 Plan de recapitalisation et décision de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de suisse occidentale (As-So)

La Loi cantonale (LCPFPub) a été adaptée aux nouvelles exigences fédérales (LPP) - et les mesures nécessaires ont été engagées - afin de satisfaire pleinement aux conditions et délais de recapitalisation (taux de couverture de 80% au plus tard à 40 ans et respect des paliers de 60% au 01.01.2020 et 75% au 01.01.2030). Le cas échéant, un intérêt (selon article 15 alinéa 2 LPP) devra être versé par les employeurs pour la période où le taux de couverture se situe en-dessous des paliers.



Le plan de financement proposé par le Conseil d'administration et adopté par le Grand Conseil en date du 26.06.2013 est conforme aux dispositions légales. Ce plan a été attesté au sens de l'article 72d LPP par l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle en date du 30.10.2013. L'Autorité de surveillance l'a également approuvé en date du 11.11.2013. Ces validations permettent la poursuite de la gestion de la Caisse selon le système de la capitalisation partielle.

Dans le cadre des hypothèses retenues, en particulier d'une espérance de rendement attendue de 4%, le plan de financement (projections établies par Aon Hewitt) est susceptible d'assurer à long terme le respect des exigences de la LPP en matière de financement.

31.12.	Taux de couverture global *	31.12.	Taux de couverture global *	31.12.	Taux de couverture global *
		2020	61.0%	2030	73.7%
		2021	62.1%	2031	74.3%
		2022	63.2%	2032	74.8%
2013	53.2%	2023	64.4%	2033	75.4%
2014	53.9%	2024	65.7%	2034	76.2%
2015	54.8%	2025	66.9%	2035	76.9%
2016	55.8%	2026	68.2%	2036	77.6%
2017	56.7%	2027	69.5%	2037	78.4%
2018	58.8%	2028	70.9%	2038	79.1%
2019	59.9%	2029	72.3%	2039	100.0%

* Dans le respect de l'article 72a LPP, pour les institutions de prévoyance de droit public en capitalisation partielle, la réserve de fluctuation de valeur (RFV) est déduite de la fortune pour le calcul du taux de couverture. Son but est de sécuriser le chemin de croissance visé (absorber les fluctuations boursières).

Comme le montre le tableau ci-avant, le 30.10.2013, le Conseil d'administration a fixé le taux de couverture initial de la Caisse au 01.01.2014 à 53.2%. Ce taux de couverture d'ancrage tient compte des différents aspects liés aux changements des bases techniques (voir sous-chapitre ci-après). Il a dû être fixé préalablement par le Conseil d'administration, à savoir au début des travaux (voir annexe 4 du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil du 23.01.2013).

Compte tenu de cette obligation, d'une progression des marchés financiers dans l'intervalle ainsi que de l'évolution favorable des effectifs par rapport aux hypothèses utilisées lors des projections, la Caisse a pu augmenter de plus de 100 millions la réserve de fluctuation de valeur au 01.01.2014. La Caisse est ainsi placée dans une situation financière un peu meilleure qu'envisagée. Si cette évolution des deux derniers exercices permet de renforcer les conditions-cadres du plan de recapitalisation, notamment la réserve de fluctuation à disposition, la prudence reste de mise dans un environnement de marchés financiers extrêmement volatil.

9.1.4 Changement des bases techniques et provision pour fluctuation de l'invalidité

Au 01.01.2014, la Caisse adapte ses bases techniques, EVK 2000 4% (voir chapitre 5.6) pour tenir compte de l'évolution des taux d'intérêt ainsi que des risques de longévité, invalidité et décès. Les capitaux de prévoyance seront, dès cette date, calculés avec les bases techniques LPP 2010 (projetées en 2013) et un taux d'intérêt technique de 3.5%. Cette opération entraîne une hausse conséquente des capitaux de prévoyance (actifs et pensionnés), mais également de la provision pour invalidité en suspens calculée au 31.12.2013 avec EVK 2000, 4% et au 01.01.2014 avec les bases techniques LPP 2010 3.5%.

Du fait que les bases techniques tiennent compte de l'âge de la retraite, le changement de l'âge terme, qui passe de 62 à 64 ans pour le plan de base, vient atténuer l'augmentation des engagements indiquée ci-dessus.



La provision pour changement des bases techniques au 31.12.2013, constituée durant ces derniers exercices, a été dissoute au 01.01.2014. La provision pour revalorisation des prestations du 31.12.2013 est incluse dans les capitaux de prévoyance au 01.01.2014.

Vu les bons résultats des exercices 2012 et 2013, ainsi que de l'évolution favorable des effectifs par rapport aux hypothèses utilisées lors des projections, la Caisse peut également provisionner un montant de 300 millions. Cette provision permettra de couvrir à futur le coût de la baisse du taux d'intérêt technique à 3% (renforcement nécessaire des capitaux de prévoyance au jour du changement) comme le prévoit la DTA4 (directive technique des actuaires au sujet du taux d'intérêt technique), valeur 01.01.2014. Elle va réduire l'impact sur le taux de couverture de la Caisse de cette future opération et permettra de respecter le plan de recapitalisation.

Sur recommandation de l'expert la Caisse a également constitué une provision pour fluctuation de l'invalidité. Elle doit permettre d'amortir les effets d'une évolution défavorable du risque invalidité et décès.

9.1.5 Évolution de la situation financière entre le 31.12.2013 et le 01.01.2014

Compte tenu de ce qui précède, la situation de la Caisse évolue de la manière suivante entre le 31.12.2013 et le 01.01.2014 :

	01.01.2014	31.12.2013	Evolution
Total de l'actif	3'383'514'694.45	3'145'083'794.45	238'430'900.00
Dettes, comptes de régularisation de passifs et réserves/provisions CPC	-119'916'067.73	-151'485'167.73	31'569'100.00
Fortune de la Caisse (avec RFV) (F1)	3'263'598'626.72	2'993'598'626.72	270'000'000.00
Apport au 01.01.2014 des employeurs	-270'000'000.00	0.00	-270'000'000.00
Augmentation de la réserve de fluctuation de valeur	-101'587'709.48	0.00	-101'587'709.48
Fortune de la Caisse (sans RFV) (F2)	2'892'010'917.24	2'993'598'626.72	-101'587'709.48
Capital de prévoyance actifs	2'496'844'835.70	2'436'007'065.80	60'837'769.90
Capital de prévoyance pensionnés	2'613'841'781.00	2'345'659'787.00	268'181'994.00
Provision pour changement de bases techniques	0.00	239'710'109.00	-239'710'109.00
Provision pour abaissement du taux technique	300'000'000.00	0.00	300'000'000.00
Provision pour revalorisation des prestations ¹⁾	0.00	8'009'124.00	-8'009'124.00
Provision pour cas d'invalidité en suspens ²⁾	8'524'130.00	6'412'438.00	2'111'692.00
Provision pour fluctuation des risques décès et invalidité	15'000'000.00	0.00	15'000'000.00
Provision pour événements spéciaux	1'900'000.00	1'900'000.00	0.00
Engagements de prévoyance (E)	5'436'110'746.70	5'037'698'523.80	398'412'222.90
Découvert technique selon art. 72a LPP [(F2)-(E)]	-2'544'099'829.46	-2'044'099'897.08	-499'999'932.38
Taux de couverture	53.2%	59.4%	-6.2%
Montant de la réserve de fluctuation de valeur	-371'587'709.48	0.00	-371'587'709.48
Degré de couverture selon 44 OPP2	60.0%	59.4%	0.6%

¹⁾ Au 01.01.2014, cette provision pour revalorisation est intégrée dans les capitaux de prévoyance.

²⁾ La provision pour cas d'invalidité augmente en raison du changement des bases techniques et du fait que plusieurs assurés en âge de retraite (de 62 à 64 ans) retrouvent un droit à une rente d'invalidité, avant de passer à 64 ans dans la catégorie des retraités.

Le montant de la réserve de fluctuation de valeur représente 11.4% de la fortune (F1) de la Caisse au 01.01.2014. Cette réserve atteint 60% du niveau cible de 19% de la fortune (voir également chapitre 6.4).



9.1.6 Évolution du degré de couverture selon l'article 44OPP2 au 01.01.2014

Par rapport au chapitre 5.8, le degré de couverture évolue de la manière suivante entre le 31.12.2013 et le 01.01.2014 :

CALCUL DU DEGRE DE COUVERTURE	01.01.2014	31.12.2013	Evolution
Fortune de l'institution (actifs - passifs non actuariels) (F1)	3'263'598'626.72	2'993'598'626.72	270'000'000.00
Engagements de prévoyance (E)	5'436'110'746.70	5'037'698'523.80	398'412'222.90
Découvert technique selon art. 44 OPP2 [(F1) - (E)]	-2'172'512'119.98	-2'044'099'897.08	-128'412'222.90
DEGRE DE COUVERTURE	60.0%	59.4%	0.6% (*)

(*) L'évolution du degré de couverture s'explique par l'apport des employeurs de 270 millions duquel est déduite l'évolution des capitaux de prévoyance entre le 31.12.2013 et le 01.01.2014, comptée au taux de couverture de 59.4%. Le détail du calcul est le suivant :

	01.01.2014
Réserve de fluctuation de valeur	270'000'000.00
Évolution des engagements de prévoyance à 59.4% (398'412'222.90 x 59.4%)	- 236'700'000.00
Évolution positive de la fortune	33'300'000.00

Exprimé en degré de couverture, cette évolution positive de la fortune conduit à une augmentation du degré de couverture de 0.6% étant donné que l'augmentation d'un point de degré de couverture nécessite l'apport de CHF 54'361'000.- en chiffres ronds (1% des engagements de prévoyance).

Au 01.01.2014, la différence entre degré de couverture et taux de couverture reflète la prise en considération, ou non, de la réserve de fluctuation de valeur dans le calcul.

9.2 Mise en gage d'actifs

Aucun des actifs de la Caisse n'a été mis en gage.

9.3 Renonciation à l'utilisation par l'employeur de la réserve de contributions de l'employeur

Néant.

9.4 Liquidations partielles

Néant.

9.5 Rétrocessions

Compte tenu de la réforme structurelle, la Caisse veille à ce que toutes les rétrocessions lui soient signalées et que l'intégralité de ces montants soient restitués, y compris les commissions d'état¹⁸ et les indemnités liées aux activités de distribution.

Pour l'exercice 2013, la Caisse a reçu un montant de CHF 404'581.38 (CHF 380'543.91 en 2012).

¹⁸ La pratique fait la distinction entre les rétrocessions et les commissions d'état. Les rétrocessions sont prélevées sur la commission de gestion et versées en paiement aux investisseurs; par contre les commissions d'état sont prélevées sur la commission de gestion et versées en paiement aux intermédiaires, distributeurs ou partenaires de distribution. Elles sont admises seulement pour les distributeurs mentionnés dans les directives du fonds ou mandat.



9.6 Procédures juridiques en cours

Au 31.12.2013, 4 procédures sont ouvertes devant la Cour de droit public du Tribunal cantonal impliquant le secteur de l'assurance de prévoyance.ne, une seule devant le Tribunal fédéral.

A la date de rédaction de ce rapport, deux procédures ont trouvé un épilogue, après décision du Tribunal compétent. Dans la cause sous référence interne A/2012/01, la Cour de droit public a rejeté la demande de l'assurée et a ainsi confirmé la position de la Caisse. L'avis de la Caisse a également été suivi, par le Tribunal fédéral cette fois, dans la cause A/2011/01. L'assuré a été intégralement débouté.

Pour le secteur de la gestion de fortune – partie immobilière, une affaire est pendante devant le Tribunal d'arrondissement de l'Est vaudois au 31.12.2013.

9.7 Autres opérations particulières et transactions sur la fortune

Néant.

10 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Aucun événement postérieur à la date du bilan n'est à signaler.

11 RAPPORT DE RÉVISION

Le rapport de l'organe de révision pour l'exercice 2013 est reporté ci-après :





Rapport de l'organe de révision
au Conseil d'administration de la
Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel
La Chaux-de-Fonds

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels reproduits aux pages 11 à 70 du rapport de gestion 2013 de la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil d'administration désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport annuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

PricewaterhouseCoopers SA, place Pury 13, case postale, 2001 Neuchâtel 1
Téléphone: +41 58 792 67 00, Téléfax: +41 58 792 67 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil d'administration répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si, en cas de découvert, l'institution de prévoyance avait pris les mesures nécessaires pour rétablir une couverture conforme aux dispositions légales et statutaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 présentent un excédent de passif de CHF 2'044'099'897 et un degré de couverture de 59.4 % selon l'article 44 al. 1 OPP2.

Afin de satisfaire aux nouvelles dispositions fédérales entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2012, un plan de financement a été établi conformément à l'art. 72a al.1 LPP, par le Conseil d'administration avec le concours de l'expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce plan a été approuvé par le Grand Conseil en date du 26 juin 2013.

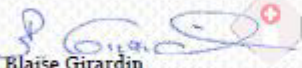
L'expert en matière de prévoyance professionnelle a confirmé dans son rapport du 30 octobre 2013 que ce plan de financement garanti l'équilibre financier à long terme de la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel. L'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale a validé le plan le 11 novembre 2013.



Après prise en compte des mesures de recapitalisation, des changements de bases techniques et de la constitution des provisions techniques décrites au chiffre 9 de l'annexe aux comptes annuels, le degré de couverture au 1^{er} janvier 2014 selon l'art. 44 OPP2 s'établit à 60 % (voir bilan au 1^{er} janvier 2014 présenté aux chiffres 9.1.5 et 9.1.6. de l'annexe aux comptes annuels). Le taux de couverture selon l'art. 72a LPP s'élève à 53.20 % et correspond au plan de financement.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA


Blaise Girardin
Expert-réviseur
Réviseur responsable


Samuel Jaccard
Expert-réviseur

Neuchâtel, le 24 juin 2014

Annexe:

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)



Table des matières

RAPPORT DE GESTION	2
1 Résumé	2
1.1 Assurance	2
1.2 Placements	2
1.3 Degré et taux de couverture	3
1.4 Flux de fonds de l'assurance	3
2 Contexte économique, des marchés et de la prévoyance professionnelle	3
2.1 Contexte économique et des marchés	3
2.2 Contexte de la prévoyance professionnelle	4
3 Activités de la Caisse en 2013	6
3.1 Généralités	6
3.2 Gestion courante	6
3.3 Représentation	7
3.4 Assurance	7
3.5 Administration financière	8
3.6 Placements	8
3.7 gérance.ne	9
4 Objectifs de la Caisse en 2014-2015	9
5 Conclusions	10
BILAN ET COMPTE D'EXPLOITATION	11
Bilan (I)	11
Compte d'exploitation (I)	12
Bilan (II)	14
Compte d'exploitation (II)	15
ANNEXE AUX COMPTES	16
1 Bases et organisation	16
1.1 Forme juridique et but	16
1.2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie LPP	16
1.3 Indication des lois et règlements	16
1.4 Organes de gestion	17
1.4.1 Conseil d'administration	17
1.4.2 Bureau du Conseil d'administration	18
1.4.3 Commission d'assurance	18
1.4.4 Commission de placements	19
1.4.5 Direction	19
1.4.6 Administration	19
1.5 Droit à la signature	20
1.6 Expert agréé, organe de révision et principaux tiers	20
1.7 Autorité de surveillance	21
1.8 Employeurs	21
2 Effectifs des membres actifs et pensionnés	23
3 Nature de l'application du but	25
3.1 Explication des plans de prévoyance	25
3.2 Financement, méthodes de financement	25
3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance	26
4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes	27
4.1 Confirmation de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26	27
4.2 Principes comptables et d'évaluation	27
4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes	28



5	Couverture des risques	28
5.1	Nature de la couverture des risques, réassurance	28
5.2	Évolution du capital de prévoyance	28
5.3	Total des avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)	29
5.4	Évolution du capital de prévoyance pour les pensionnés.....	29
5.5	Résultat de la dernière expertise actuarielle.....	29
5.6	Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel	32
5.7	Réserves et provisions	33
5.8	Degré de couverture selon l'article 44 OPP2	33
6	Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	35
6.1	Organisation de l'activité de placements, Règlement sur les placements.....	35
6.1.1	Respect de la stratégie de placements	36
6.2	Respect des limites de placements selon OPP2	37
6.3	Extension des possibilités de placements	37
6.4	Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeur	37
6.5	Présentation des placements par catégories.....	38
6.5.1	Généralités sur les placements	39
6.5.2	Liquidités.....	40
6.5.3	Créances à court terme et couverture monétaire	40
6.5.4	Prêts hypothécaires et prêts contre reconnaissance de dette	41
6.5.5	Placements chez l'employeur	43
6.5.6	Obligations en francs suisses	43
6.5.7	Obligations étrangères en monnaies étrangères	44
6.5.8	Actions suisses	44
6.5.9	Actions étrangères.....	44
6.5.10	Immeubles	45
6.5.11	Placements immobiliers indirects	47
6.5.12	Placements alternatifs	47
6.6	Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)	47
6.7	Autres engagements.....	48
6.8	Prêts de titres (Securities lending)	48
6.9	Explications du résultat net des placements.....	48
6.9.1	Liquidités.....	51
6.9.2	Créances à court terme et couverture monétaire	51
6.9.3	Prêts hypothécaires et prêts contre reconnaissance de dette	52
6.9.4	Obligations en francs suisses	52
6.9.5	Obligations en monnaies étrangères.....	52
6.9.6	Actions suisses	53
6.9.7	Actions étrangères.....	54
6.9.8	Immeubles	54
6.9.9	Placements immobiliers indirects	56
6.9.10	Placements alternatifs	56
6.10	Explications des frais de gestion de la fortune	58
6.11	Explications relatives aux placements chez l'employeur et à la réserve de contribution de l'employeur	59
7	Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	59
7.1	Débiteurs.....	59
7.2	Compte de régularisation d'actifs.....	60
7.3	Valeur de rachat assurance	60
7.4	Dettes	61
7.5	Compte de régularisation de passifs.....	61
7.6	Produits de l'assurance.....	62
7.7	Charges de l'assurance	63
7.8	Frais administratifs	63
8	Demandes de l'Autorité de surveillance	64



9	Autres informations relatives à la situation financière	65
9.1	Découvert / explication des mesures prises (art. 44 OPP2)	65
9.1.1	Processus de recapitalisation	65
9.1.2	Mesures de recapitalisation	66
9.1.3	Plan de recapitalisation et décision de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de suisse occidentale (As-So)	66
9.1.4	Changement des bases techniques et provision pour fluctuation de l'invalidité	67
9.1.5	Évolution de la situation financière entre le 31.12.2013 et le 01.01.2014	68
9.1.6	Évolution du degré de couverture selon l'article 44OPP2 au 01.01.2014	69
9.2	Mise en gage d'actifs	69
9.3	Renonciation à l'utilisation par l'employeur de la réserve de contributions de l'employeur ...	69
9.4	Liquidations partielles.....	69
9.5	Rétrocessions	69
9.6	Procédures juridiques en cours	70
9.7	Autres opérations particulières et transactions sur la fortune.....	70
10	Événements postérieurs à la date du bilan	70
11	Rapport de révision.....	70

